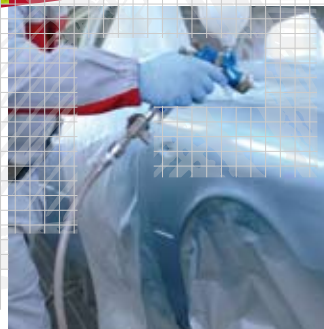




Rapport d'activité 2010



SYNDICATS Adhérents



SYNDICAT NATIONAL DES INDUSTRIES DES PEINTURES, ENDUITS ET VERNIS (SIPÉV)

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Tél. : 01 53 23 00 00

Télécopie : 01 47 23 86 77

Président : Pascal HOAREAU

Correspondant : Maria GILLET



ASSOCIATION FRANÇAISE DES INDUSTRIES COLLES ADHÉSIFS ET MASTICS (AFICAM)

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Tél. : 01 53 23 00 00

Télécopie : 01 47 23 86 77

Président : Jacques GUYOT

Correspondant : Dominique AYOUL



ASSOCIATION DES FABRICANTS DE COULEURS POUR L'ART, LE LOISIR, L'ENSEIGNEMENT (AFCALE)

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Tél. : 01 53 23 00 00

Télécopie : 01 47 23 86 77

Président : Éric SAUER

Correspondant : Maria GILLET



ASSOCIATION DES FABRICANTS D'ENCRES D'IMPRIMERIE (AFEI)

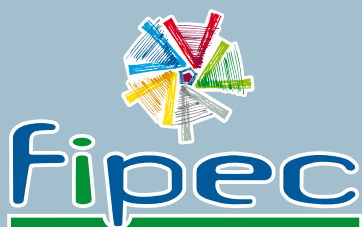
42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Tél. : 01 53 23 00 00

Télécopie : 01 47 23 86 77

Président : Loïc de SURVILLE

Correspondant : Maria GILLET

**Président Honoraire**

M. MAGNAN

Président

M. DUFOUR

Vice-Président

J. GUYOT

Président Adjoint

L. P. REYNAUD

Trésorier

P. FREMAUX

Délégué Général

M. LE TALLEC

Conseil d'Administration

J.M. BARKI
R. BRANDEL
P. CHARTRES
J.F. CORBINEAU
L. de SURVILLE
B. DELANOË
L. DERRIEN
J. des BUTTES
M. DUFOUR
G. EICHOLZ
N. ENSMINGER
P. FREMAUX
G. GAILLARD
J. P. GENEVAY
J. GUYOT
P. HOAREAU
H. JARDIN
C. KLOPFENSTEIN
J. MENICUCCI
P. PERISSE
S. PESTOURIE
L.P. REYNAUD
E. SAUER
J. SION
P. VAN CAMPEN

COMMISSIONS FIPEC**> ACHETEURS PEINTURES**

Président: A. DUFOUR

> ENVIRONNEMENT

Président: G. CHEVILLARD

> NANOTECHNOLOGIES

Président: J. CHATENET

> SOCIALE

Président: T. AMOURI

> TECHNIQUE GÉNÉRALE

Président: S. FOUQUAY

> TRANSPORT

Président: J. EL ALMAWIE

GROUPEMENTS-COMMISSIONS SECTORIELS**■ GROUPEMENTS PROFESSIONNELS PEINTURES****> ANTICORROSION ET MARINE**

Président: (Ph. CABARET/C. MANDEL)

> BÂTIMENT

Président: P. HOAREAU

Vice-Pdt: J.F. CORBINEAU

> CARROSSERIE

Président: J. PAPACHRYSSANTHOU

> GRAND PUBLIC

Président: F. CORDA

> ENDUITS

Président: H. JARDIN

> INDUSTRIE

Président: G. EICHOLZ

> ITE

Président: N. ENSMINGER

■ COMMISSIONS ENCRE**> TECHNIQUE**

Présidente: D. LEJEUNE

> FINANCIÈRE

Président: C. ERUIMY

■ COMMISSIONS COLLES, ADHÉSIFS ET MASTICS**> BÂTIMENT**

Président: R. LACOSTE

> COLLES STRUCTURALES**> CUIR CHAUSSURES**

Président: A. REDE

> GRAND PUBLIC**> PAPIER CARTON**

Président: F. FARDEL

FIPEC: FÉDÉRATION DES INDUSTRIES DES PEINTURES, ENCRE, COULEURS, COLLES ET ADHÉSIFS

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Tél. : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 23 86 77

Internet : www.fipec.org

Président - Michel DUFOUR

Tél. : 01 53 23 00 09

e-mail : president@fipec.org

Délégué Général - Michel LE TALLEC

Tél. : 01 53 23 00 09

e-mail : dirgen@fipec.org

Assistante Direction Générale - Maria GILLET

Tél. : 01 53 23 00 09

e-mail : admfipec@fipec.org ou president@fipec.org

Affaires Techniques et Réglementaires

Pascale BLANCHON / Philippe BRUNET

Nadège GAUVIN / Claudie MATHIEU

Tél. : 01 53 23 00 08

e-mail : dirtech@fipec.org

Affaires Économiques et Communication - Dominique AYOUL

Tél. : 01 53 23 09 83

e-mail : direco@fipec.org

Affaires Sociales et Juridiques - Isabelle MORIN-GIRARD / Nadia LUCE

Tél. : 01 53 23 00 04

e-mail : dircoc@fipec.org

Comptabilité et Statistiques - Sylvia METIER

Tél. : 01 53 23 00 06

e-mail : stateco@fipec.org

Accueil et Services Généraux - Christine HUCK

Tél. : 01 53 23 00 00

e-mail : reunion@fipec.org

CEPE: CONSEIL EUROPÉEN DE L'INDUSTRIE DES PEINTURES, DES ENCRE D'IMPRIMERIE ET DES COULEURS D'ART

BRUXELLES - Directeur Général: M. Jan VAN DER MEULEN

Internet : www.cepe.org

EuPIA: EUROPEAN PRINTING INK ASSOCIATION

Directeur Général: Dr. Martin KANERT

Internet : www.eupia.org

FEICA: FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES INDUSTRIES DES COLLES, ADHÉSIFS ET MASTICS

BRUXELLES - Secrétaire Général: M. Bernard GHYOOT

Internet : www.feica.com

IPPIC: INTERNATIONAL PAINT & PRINTING INK COUNCIL

WASHINGTON - Secrétaire: M. John HOPWELL

Internet : www.ippic.org

sommaire

	Allocution du Président	p.7
	Rapport du Délégué Général	p.9
	Activité Économique	p.15
	Activité Sociale	p.23
	Activité Technique et Réglementaire	p.29
	Statistiques	p.41

3.



■ Allocution du Président

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Comme vous y avez tous participé de près ou de loin, je ne vous apprendrai rien en vous disant qu'en 2010 les structures de la Fipec ont évolué en fonction :

- des **propositions** faites par certains d'entre vous,
- des **décisions** prises au sein du conseil d'administration soumises à l'approbation des assemblées générales.

Par ailleurs, j'ai le plaisir de rappeler que la Fipec restructurée a gravi un échelon supplémentaire dans le monde patronal qui l'environne en établissant de nouveaux rapports avec le GFI auquel elle a adhéré.

Ces deux événements : « **Modification des structures dans la FIPEC** » et « **Adhésion au GFI** » sont deux points dont je vous parlerai, et je laisserai le soin à notre délégué général de développer dans son rapport une information plus complète sur l'activité 2010 de la Fipec.

La modification la plus caractéristique de nos structures a été la conséquence des décisions prises par les syndicats régionaux peintures et leurs adhérents avec la **transformation du SIPV en SIPEV et l'adhésion de tous les fabricants de peintures, enduits et vernis à ce nouveau syndicat national**.

Cette modification est d'autant plus importante dans l'histoire de la Fipec que les syndicats régionaux peinture, qui ont laissé leur place au syndicat national, ont été à l'origine de la fondation et des développements de la fédération.

Cette modification est la bienvenue car elle correspond à la réalité de l'évolution de notre secteur peinture dans le paysage industriel de notre pays. L'internationalisation des structures des groupes industriels, l'eupéanisation et la mondialisation des clientèles ont bousculé les équilibres qui s'étaient installés autrefois entre les régions et la nation.

Les régions n'ont pas disparu, elles subsistent avec des ambitions et des responsabilités nouvelles.

La modernisation des transports, la révolution dans les outils de communication entre les personnes ont réduit les besoins de proximité physique entre chefs d'entreprise que l'existence des syndicats régionaux avait contribué à satisfaire.

Cette évolution a posé quelques problèmes à certains adhérents très attachés à leur syndicat régional mais par ailleurs le rassemblement des fabricants de peintures enduits et vernis dans un syndicat national unique a établi dans la Fipec une harmonie nouvelle et rationnelle de tous ses adhérents. Chaque métier est représenté par un syndicat national qui a accès à l'ensemble des services généraux gérés par la Fipec.

Le principe de coordination régionale n'a été ni condamné, ni écarté. La proposition a été faite de créer des « antennes régionales » capables de prendre en charge certains problèmes régionaux là où il en existe.

Depuis cette année, il n'y a donc plus à la Fipec que des syndicats nationaux, chacun rassemblant des entreprises exerçant des métiers différents mais ayant néanmoins un nombre important de points communs qui justifient l'existence d'une fédération dont les préoccupations et les activités restent concentrées sur trois domaines spécifiques : économique et communication, technique et réglementaire, social et juridique.

Cette clarification et cette union apportent une force accrue de représentativité à la Fipec qui est de plus en plus utile et nécessaire aux niveaux national, européen et mondial.

Je soulignerai néanmoins que l'adhésion au GFI et la restructuration de la Fipec en syndicats nationaux ont entraîné quelques modifications dans les rôles, les missions et les préoccupations de certains responsables.

Je pense notamment aux Président, Vice Président, Trésorier et aux membres du Comité de Direction du SIPEV qui ont endossé une responsabilité accrue due à l'augmentation du nombre d'adhérents et à l'extension du domaine territorial.

Par ailleurs, l'adhésion au GFI, la participation à ses instances et la richesse des sujets abordés entraînent automatiquement un surcroît de travail, d'étude et de réflexion en particulier pour votre président et votre délégué général. Dans l'enceinte du GFI, les problèmes proposés à l'étude sont aussi importants que complexes et nécessitent plus de connaissance, de compétence et de temps disponible. Les représentants au GFI des diverses industries représentées sont tous de haute qualité professionnelle et souvent des personnalités de notoriété nationale.

Permettez-moi de vous dire que j'ai constaté cette année encore, avec satisfaction, que tous ceux qui m'entourent à la Fipec s'impliquent de plus en plus dans leurs tâches et à leurs niveaux. J'en profite pour leur adresser devant vous et en votre nom tous nos remerciements et nos félicitations.

Concernant les domaines dans lesquels nous avons souhaité des progrès et particulièrement dans les domaines de l'information et de la communication, nous avons réalisé un grand pas en avant.

LES PUBLICATIONS DE L'« ESSENTIEL », DES NEWSLETTERS, DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE ET D'AUTRES SUPPORTS EN SONT LA PREUVE.

Je voudrais remercier tous ceux d'entre vous qui m'assistent dans l'accomplissement des missions que la Fipec m'a confiées et que je m'efforce d'assurer sans relâche. Je le fais au mieux grâce à vous et à l'entourage dont je bénéficie dans mon entreprise familiale. J'y consacre beaucoup de temps en déplacements divers pour assister aux réunions et aux assemblées tant en France qu'à l'étranger, en contacts téléphoniques avec les uns et les autres, en temps passé à la lecture et à l'étude des dossiers.

Je crois pouvoir estimer que le temps que je consacre à la Fipec représente le 1/4 de mon temps de travail.

Je ne m'attarderai pas sur les nombreuses activités et déplacements de notre délégué général et de ses collaborateurs.

Je vais lui passer la parole pour qu'il retrace les activités de la Fipec au cours de l'exercice 2010.

J'en profite néanmoins pour le féliciter pour son omniprésence et sa convivialité qui ont été à l'origine de nombreuses nouvelles relations que nous avons nouées et qui ont profité à l'image et aux intérêts de la Fipec et de ses adhérents.

Michel DUFOUR



■ Rapport du Délégué Général

EN 2010, LE PIB MONDIAL A REBONDI DE 4,8 % ET DEVRAIT ENCORE PROGRESSER DE 4,2 % EN 2011 SELON LE FMI, APRÈS UNE RÉCESSION HISTORIQUE EN 2009. LE PIB DES PAYS DÉVELOPPÉS A QUANT À LUI REÇULÉ DE 3,2 % ET CELUI DE LA PLANÈTE DE 0,6 % EN 2009.

Aux États-Unis, les mesures de soutien devraient permettre d'atteindre 3 % de croissance en 2011, soit environ le double de celle prévue pour la zone euro et pour la France.

La Chine affiche une croissance continue à deux chiffres (10,5 %) avec un excédent de sa balance des paiements très élevé, des réserves de change de l'ordre de 2 600 milliards de dollars et une monnaie sous évaluée.

L'Inde et le Brésil ont respectivement progressé de 9,5 % et de 7,5 % en 2010.

Alors que **le reste de la planète** donnait des signes de reprise, et que la croissance des pays émergents était soutenue, la majorité des états européens sont restés figés dans une atonie économique.

Une exception cependant, l'Allemagne qui a pleinement profité du rebond du commerce mondial et a enregistré un bond de 3,6 % de son PIB après une récession spectaculaire en 2009 de - 4,7 %.

La Russie a connu une croissance de 4 % en 2010, à comparer au - 7,8 % en 2009 due essentiellement à la chute des prix du pétrole.

Pour compléter ce court bilan, je rappellerai que la crise de la dette souveraine a mis à rude épreuve l'Euro lorsqu'il a fallu sauver de la faillite la Grèce et l'Irlande et que des menaces sérieuses planaient au-dessus de l'Espagne et du Portugal.

Après la récession de 2009, la France a connu en 2010 une reprise économique bienvenue mais insuffisante pour faire baisser le chômage, et la crise des dettes publiques dans la zone Euro a accru la pression en faveur de l'assainissement des finances.

Le taux de chômage reste élevé en France, autour de 10 %. Chez les jeunes de 15 à 24 ans, le taux est de 23 % de la population active à comparer au 18,5 % des pays de l'OCDE.

Au total la crise a fait bondir de 740 000 le nombre de chômeurs.

La croissance du PIB a finalement atteint 1,5 %, inférieur à la moyenne de la zone Euro qui a été de 1,7 %. L'inflation a été contenue à 1,5 %; elle était en 2009 de 0,1 %.

Le déficit commercial s'est envolé au-delà des 51 milliards d'euros.

La France a traversé une année 2010 complexe et difficile.

- **Difficile socialement** avec la réforme des retraites qui a été promulguée par le Président de la République et publiée au Journal Officiel le 10 novembre dernier, en générant des mécontentements et des grèves répétitives en particulier dans la fonction publique.

D'autres mouvements sociaux parfois incompréhensibles et inacceptables, comme le blocage des ports, ont aussi participé à la fragilisation de notre économie.

- **Difficile aussi pour l'ensemble de nos professions** en raison de la pénurie des matières premières et par conséquent une flambée des prix en 2010.

Les Industries des Peintures, Enduits, Vernis, Colles, Adhésifs et Mastics, les Encres d'Imprimerie, les Couleurs pour Artistes, ont été et sont toujours durement touchées.

La moyenne des hausses des prix des matières premières tous produits confondus, aura été d'environ 20 % en 2010, certaines d'entre elles incontournables ont souvent subi des hausses supérieures à 50 %. L'envolée des cours du pétrole qui vient encore noircir le tableau aura des conséquences négatives pour nos entreprises et pour la consommation. Les perspectives de ralentissement ou de modération dans ce domaine ne sont pas à ce jour d'actualité.

Beaucoup pensent que ces hausses sont injustifiées, qu'elles sont dans certains cas artificielles et conjoncturelles.

Les cas de force majeure qui sont mis en avant ne nous satisfont pas et nous sommes convaincus que cette pénurie bien organisée est une aubaine pour certains.

LA FIPEC ET SES SYNDICATS ADHÉRENTS ONT RÉAGI, ONT COMMUNIQUÉ, TANT EN AMONT AVEC LES FABRICANTS DE MATIÈRES PREMIÈRES, QU'EN AVAL À TRAVERS LEURS PARTENAIRES, LEURS FILIÈRES, LA PRESSE ET MÊME LA TÉLÉVISION.

Dans une période de très faible croissance, après une année 2009 catastrophique, tous ces faits placent les fabricants dans une situation préoccupante.

Les adhérents des syndicats présents à la FIPEC poursuivent leurs efforts pour absorber les coûts de plus en plus élevés et anticiper les obligations réglementaires. Ces mesures ne suffisent pas pour compenser les hausses répétitives que nos industries continuent de subir avec en surplus dans certains cas une parité euro/dollar défavorable.



Dans cet environnement complexe et turbulent, nos secteurs ont pour certains d'entre eux commencé à récupérer les volumes perdus en 2008 et 2009.

Les marchés des Peintures Vernis et Enduits, les marchés des Colles, Adhésifs et Mastics évoluant sur les mêmes secteurs ont bénéficié des mêmes évolutions.

- **Dans l'automobile**, la première monte a pu profiter des aides de l'état, la production nationale a été soutenue, la réparation/carrosserie a retrouvé les niveaux de fin 2007.

- **L'industrie générale** qui avait sombré en 2009 avec des chutes de l'ordre de 30 % à plus de 60 %, a récupéré en moyenne 15 % de volume en 2010, avec de fortes disparités selon les spécialités et les secteurs, mais nous sommes encore loin des volumes d'avant crise.

- **Les marchés « Bâtiment » et « Grand Public »** se sont maintenus.

- **Les marchés de l'anticorrosion, marine** sont restés à des niveaux très bas.

- **Le marché des encres d'imprimerie et des colles** a connu une reprise dans le secteur des emballages, en particulier celui du luxe. Les secteurs « presse et édition » sont, quant à eux, toujours en retrait en raison de la baisse constante du lectorat avec une tendance lourde dans la presse quotidienne. Le magazine se porte beaucoup mieux grâce à la diversité des publications. On note une diminution des budgets publicitaires et une concurrence accrue des supports dématérialisés.

Les couleurs pour l'Art et l'Enseignement.

Le marché « Beaux-arts » est toujours plus favorable que celui des « Loisirs créatifs » qui reste un secteur difficile. L'activité dans le « scolaire » a été stable en 2010.

LES ÉQUIPES DE LA FIPEC SE SONT POLARISÉES SUR LES SUJETS ESSENTIELS DURANT L'ANNÉE 2010, LESQUELS VOUS AVEZ PU LE CONSTATER, SONT DE PLUS EN PLUS NOMBREUX ET COMPLEXES DANS TOUS LES DOMAINES.

Côté technique et réglementaire

- > **Création de la « Commission Environnement »** avec pour objectif la définition des grandes orientations en matière de communication environnementale.
- > **Normalisation**: année décisive tant pour les nano que pour les marchés militaires, l'anticorrosion et les enduits de peinture.

> Bâtiment :

- qualité de l'air intérieur : baisse des teneurs en COV des peintures et vernis et futur étiquetage en émissions de ces produits.
- démarche de création de FDES génériques Bâtiment.

> Sites de Production :

- impact du CLP* sur le classement des ICPE* .
- risque chimique avec la parution du guide CMR* et la création d'une formation sur ce sujet.
- et enfin Coatings Care et les indicateurs de performance, une nécessité vis-à-vis des autorités compétentes.

> Produits :

- interdiction d'utilisation du chlorure de méthylène dans les décapants.
- restrictions relatives à certains isocyanates.
- déclaration-synapse ou déclaration en ligne des compositions des produits.
- REACH et les fiches de données de sécurité.
- notification des substances et règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage dit « CLP* ».
- enfin, identification réglementaire du champ des nanomatériaux.

> La gestion des déchets diffus spécifiques et la mission de préfiguration de la filière.

> La rencontre avec Laure de la Raudière dans le cadre de sa mission « Simplification de la réglementation et amélioration de la compétitivité industrielle ».

Côté social et juridique

- > La réforme des retraites qui prévoit le recul progressif de l'âge légal de départ.

Son corollaire, la création d'un dispositif de départ anticipé à la retraite au titre de la pénibilité, le maintien de cette possibilité pour longue carrière et l'obligation d'ouvrir une négociation de branche sur la pénibilité en 2011.

La FIPEC est un acteur incontournable du dialogue social de branche et a pris position en signant aux côtés de l'UIC, de la FEBEA et de la FNCG, plusieurs accords.

- > Accord sur la GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences).
- > Accord sur la prise en compte du Baccalauréat Professionnel dans nos professions et sur l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle.
- > Accord inter branche réunissant la Parachimie, l'UIC, les Industries Pétrolières, Pharmaceutiques et la Plasturgie a été conclu créant ainsi un nouvel organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) qui s'appellera le « Défi » et sera opérationnel le 1^{er} janvier 2012.

- > En 2010 la négociation relative à la politique salariale a échoué et la Fipec a donc appliqué une mesure unilatérale de revalorisation de la valeur du point de 0,5 %. La négociation salariale engagée en novembre a abouti à un accord le 26 janvier 2011.

Côté économique et communication

Les actions et le volume de communication ont fortement augmenté en 2010, comme vous avez pu le constater :

- > Commentaires sur la conjoncture économique et mise à disposition des tableaux de bord du GFI.
- > Gestion et évolution des statistiques.
- > Animation des groupements sectoriels Peintures, Colles, Encres et Couleurs pour l'Art le Loisir et l'Enseignement.
- > Participation au groupe de travail communication du GFI.
- > Lancement du film SIPEV.
- > Publication de 2 numéros de « l'Essentiel ».
- > Diffusion de 7 communiqués de presse.
- > Actions de communication sectorielle.
- > Communications suite à la création du SIPEV.
- > Lancement des travaux de refonte du site Internet FIPEC.
- > Campagne de soutien à l'action européenne « Print Power », avec nos partenaires de la filière papier.

Le rapport d'activité 2010 FIPEC rappelle et analyse pour chacun de nos trois secteurs d'activité l'essentiel des interventions réalisées au cours de l'année.

Je renouvelle mes remerciements et ceux des permanents de la fédération à tous les présidents des syndicats, groupements et commissions qui s'investissent, se mobilisent en permanence et contribuent à la qualité et au dynamisme de tous nos groupes de travail.

Nouveaux élus ou réélus au sein de la fédération.

Pascal HOAREAU, Président du Groupe ONIP, a été élu Président du SIPEV.

Philippe PERISSE, Président de BASF COATINGS SAS, élu Vice-président du SIPEV.

Louis-Philippe REYNAUD, Directeur Général de BLANCHON SA, a été élu Président adjoint de la FIPEC et occupera, à dater de cette Assemblée Générale, la vice présidence de la FIPEC.

Éric SAUER, PDG de la Société MAX SAUER, a été réélu le 26 mai 2010 à la Présidence de l'AFCALE.

Loïc de SURVILLE, Managing Director France-Benelux-Africa du Groupe SunChemical – a été élu Président de l'AFEI le 26 mai 2010.

Côté Syndicats

Le président a rappelé les modifications survenues en 2010, en particulier la transformation du SIPV en SIPEV et je n'y reviendrai pas.

Le Syndicat National des Industries de la Préservation du Bois (SPB) a souhaité rejoindre la FIPEC. Cette nouvelle adhésion est un événement important qui contribuera à valoriser l'image d'une organisation performante, solide, tout en renforçant sa représentativité.

Ce syndicat a été créé en 1974 ; jusqu'en 2008, les fabricants de molécules et préparations pour la formulation étaient membres du SPB avec les fabricants « formulateurs » de produits de préservation du bois et de spécialités anti termites. Depuis 2010, le SPB est exclusivement le syndicat national de fabricants qui regroupe :

- > les fabricants « formulateurs » de produits pour la protection du bois abattu, brut ou usiné répondant aux normes et directives européennes.
- > Les fabricants de spécialités pour la lutte anti termites.

Le SPB a pour missions essentielles :

- > D'étudier en commun tous les sujets qui touchent aux métiers de ses adhérents.
- > De rechercher avec les organismes professionnels tous les moyens d'action pour faire connaître et défendre sa profession.
- > De représenter la profession auprès des Pouvoirs Publics.
- > De contribuer activement au respect de l'Écologie et aux politiques de Développement Durable.
- > De participer au perfectionnement des méthodes de Protection du Bois et de la lutte Anti termites.
- > De favoriser les techniques innovatrices.

Côté partenaires institutionnels

Le MEDEF

La FIPEC s'implique en participant régulièrement aux assemblées permanentes et aux assemblées générales.

Nous sommes présents dans plusieurs commissions :

- Affaires économiques et financières
- Développement durable
- Relation du travail/Emploi Formation
- Commission Europe

Les permanents de la fédération s'investissent aussi dans de nombreux groupes de travail, tels que : statistique, droit de la consommation, REACH, etc....



Le GFI

Les feuilles de route pour le plan d'action du GFI, 2010/2011, ont été validées par les présidents des fédérations membres du GFI. Elles se concentrent sur :

La compétitivité, en particulier avec

- > Le Benchmark France/Allemagne.
- > Le financement de la protection sociale.
- > L'amélioration du marché du travail.
- > Le chantier « Réglementation ».
- > Le prix de l'énergie et les émissions de CO2.
- > Les transports compétitifs.
- > La politique industrielle européenne.

L'attractivité, en

- > Construisant et favorisant une image positive et dynamique de l'industrie.
- > En établissant une convention-cadre GFI et bilatérale entre les membres du GFI et des Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

La croissance par

- > La création, l'animation de 11 filières et des projets du grand emprunt.
- > L'élaboration des « lignes de force » GFI dans deux domaines : les écosystèmes de croissance et la solidarité interentreprises.
- > Le lancement d'un projet consacré à l'innovation industrielle compétitive et multiforme ainsi qu'aux industries créatives.

La communication

- > Concernant l'ensemble des éléments du plan d'action.

Le GFI présentera aux candidats à l'élection présidentielle 2012 ses propositions pour un « Pacte pour l'Industrie ».

L'UIC

- La Fipec cosignataire de la convention collective de la chimie est très impliquée au côté des autres fédérations composant la Para-chimie, la FEBEA* et la FNCG* dans l'ensemble des discussions et négociations relatives aux sujets sociaux de la branche.
- Des échanges constructifs ont régulièrement lieu entre nos deux organisations sur de nombreux autres sujets.

Côté Européen

CEPE

Tout d'abord, l'élection de René RIU, Groupe MATERIS, à la présidence de CEPE lors de l'assemblée générale 2010 à Istanbul.

Les travaux de CEPE en 2010 se sont focalisés principalement sur :

- > REACH : publication de fiches relatives à la production et à l'application, aux équipements de protection et aux rejets dans l'environnement; publication de bulletins d'information sur le sujet.
- > Les siccatifs de cobalt : CEPE est en relation constante avec le « Consortium Cobalt » et établit des guides pour ses membres.
- > Les biocides : la réglementation des biocides a été revue en 2010. Elle concerne le marché peintures décoratives et le marché marine, anti fouling. CEPE a défendu avec succès les positions des fabricants de peintures et d'encre d'imprimerie auprès des députés européens et des membres de la commission.
- > L'air intérieur : pas de législation pour le moment, mais le sujet est une priorité haute en Europe. CEPE a coordonné la création d'une base de données sur les caractéristiques des émissions de peintures utilisées pour des applications en intérieur.
- > Le lancement du groupe de travail européen sur le développement durable.
- > L'amélioration de la communication entre les associations nationales et européennes.
- > CEPE a été très actif dans le groupe de travail CEN sur le développement des méthodes de test.

EUPIA

Les sujets traités ont porté sur :

- > La pénurie des matières premières dans l'univers des encres d'imprimerie.
- > Les encres pour les emballages alimentaires. De nombreux documents ont été publiés à destination des clients.
- > Un travail important est réalisé sur la prévention des incidents et accidents en entreprise, au niveau de la fabrication et de l'utilisation.
- > Le renforcement de la coopération avec les instances européennes et nationales.

FEICA

Les principaux sujets traités en 2010 :

- > L'application de la législation sur REACH : scénario d'exposition pour les adhésifs et mastics.
- > Les biocides.
- > Le contact alimentaire : la mise en application du projet MIGRESIVES* et contribution au projet FACET* au niveau Européen.
- > Le recyclage des papiers/cartons : défense des intérêts des adhésifs.

- > Le développement durable, accord sur la stratégie sectorielle.
- > La contribution sur les Ecolabels pour les produits de construction.

Je tiens particulièrement à remercier tous les représentants et experts de nos entreprises qui siègent de plus en plus nombreux dans les commissions et conseils de nos organisations européennes.

Côté International

IPPIC

- > Deux sujets importants au niveau de l'ONU :
le rapport sur les publications des recherches et interactions entre IPPIC* et IARC* et le développement de monographies.
L'élimination du plomb dans les peintures, partout ou cela n'est pas encore réalisé, (l'Europe n'est pas concernée).
- > L'actualisation de Coatings Care
- > La comparaison des différentes réglementations relatives aux substances et préparations et leurs impacts pour les fabricants de peintures et d'encre dans différents pays : USA, Canada, Turquie, Australie.
- > Les nanotechnologies : politique, lobbying, définitions et normalisation.
- > L'actualisation de l'étude réalisée au niveau mondial dans les métiers de la peinture par « ORR and BOSS ».

WAC 2012

Il s'agit de la « World Adhesive and Sealants Conférence » qui se tiendra en septembre 2012 à Paris et accueillera entre 850 et 1000 participants.

Les permanents de la FIPEC sont impliqués et très actifs tant dans l'IPPIC que dans l'organisation du WAC 2012.

Notre vie professionnelle est de plus en plus dépendante de l'environnement national et international dans lequel nous évoluons. Je terminerai donc ce rapport sur 2010 comme je l'ai commencé en évoquant certains points caractéristiques de notre environnement géographique, politique et économique.

Il faut constater que plus nous avançons dans notre ^{xxi} siècle, plus notre environnement européen et mondial pèse sur nos activités nationales.

Cette caractéristique n'est pas réservée à nos professions. Elle se constate dans tous les domaines économiques qui nous entourent et dont nous dépendons.

En conclusion, je ferai référence aux constatations et remarques publiées en fin d'année 2010 par un économiste réputé, Monsieur Nicolas Baverez que plusieurs d'entre vous ont connu et apprécié l'année où il est venu s'exprimer devant nous à l'occasion de l'une de nos assemblées générales :

« Nous sommes passés d'une crise bancaire et financière à une crise économique et sociale puis politique. Cette crise américaine puis mondiale est devenue européenne... Notre pays est directement concerné... Nous n'échapperons pas à la rigueur... »

Il faut que les gouvernements coordonnent leurs mesures, il faut que cette politique soit progressive... Il faut se mettre en position de profiter de la croissance des pays émergents.

Nous sommes devant une décennie d'efforts pour nous désendetter et nous remettre en situation de produire et de réussir.

Le cœur du problème est le suivant: comment faire à nouveau de notre continent un centre de production, d'investissement et de recherche ?

Nous devons redevenir des producteurs et pas seulement des consommateurs, des Européens et pas seulement des nationalistes étroits, des citoyens du monde et non pas seulement des victimes d'une histoire qui échappe à l'Europe après avoir été pendant des siècles façonnée par elle.

On peut constater que les pays émergents, à l'image de la Chine, ont mis à profit le trou d'air du monde développé pour accélérer leur rattrapage et s'installer en position de force.

Le déclin européen s'est vivement accéléré avec la crise, l'année 2010 a jeté une lumière crue sur la divergence économique et la faiblesse des institutions de la zone Euro.

Le rattrapage des pays émergents s'accompagne de bulles notamment dans les domaines de l'immobilier, de la bourse, des matières premières, de l'investissement industriel qui ne manqueront pas d'éclater ».

Néanmoins, la mondialisation constitue un formidable progrès économique, social et moral dans la mesure où elle permet à des pays et des continents d'entrer dans le développement et à des centaines de millions d'hommes d'échapper au cercle infernal de la pauvreté.

La reconquête de la production et du travail, de l'investissement et de l'innovation est difficile mais n'a rien d'impossible. Nous pouvons donc et nous devons continuer à vivre avec l'espoir d'une réussite future.

Comme le dit un proverbe vietnamien: « il n'y a pas de situation désespérée, il y a seulement des hommes qui désespèrent des situations ».

Et nous ne serons pas de ceux-là.

Michel Le Tallec



CMR*: Produits chimiques cancérigènes et/ou mutagènes et/ou toxiques pour la reproduction

ICPE*: Installations classées pour la protection de l'environnement

CLP*: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures

FEBEA*: Fédération des Entreprises de la Beauté

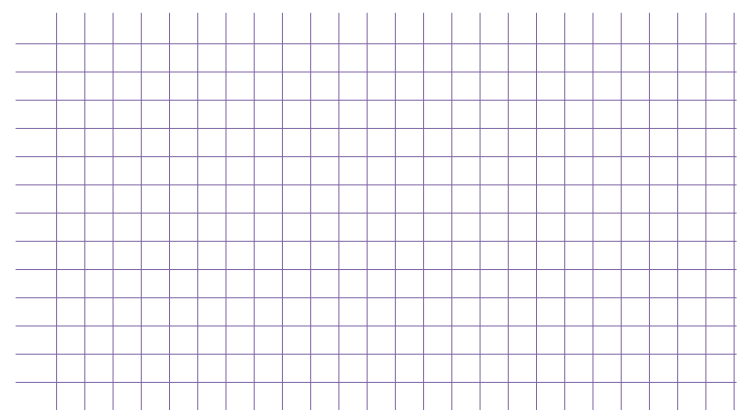
FNCG*: Fédération des Industries des Corps Gras

MIGRESIVES*: Migration from Adhesives in Food Packaging Materials in Support of European Legislation and Standardisation

FACET*: Flavour Addictive and Food contact material exposure Task

IPPIC*: International Paint and Printing Ink Council

IARC*: International Agency for Research on Cancer



■ Activité économique

Après une année 2009 difficile pour de nombreux secteurs, 2010 a été pour les entreprises une année de redressement, même si l'on est encore sur des niveaux inférieurs à ceux de 2008, avec des résultats qui restent contrastés d'un secteur à un autre.

Pour les peintures bâtiment et grand public, un redressement progressif en 2010 a permis de terminer l'année à +3 % en volume pour le bâtiment et -1.6 % pour le grand public. Le secteur colles, adhésifs et mastics a suivi la même tendance.

Pour l'anticorrosion, même si l'export semble mieux se porter, tout comme les marchés de niche, le marché national traditionnel est resté très morose, avec une évolution en volume de -0.6 %, après une année 2009 très difficile, qui affichait -15 %.

Dans le secteur de l'industrie qui concerne, tant pour les peintures que pour les colles, des secteurs aussi variés que le machinisme agricole, les équipements automobiles, le matériel de transport, le matériel des travaux publics et les emballages pour les cosmétiques, le redressement a été en moyenne autour de 15 %, après des baisses qui ont été en 2009, de l'ordre de 30 % à plus de 60 %.

Le marché de la **réparation automobile** s'est redressé en 2010 et a retrouvé les niveaux de 2008.

Les encres d'imprimerie ont connu une année satisfaisante avec une progression globale de +5 % au global en volume, notamment dans le domaine de l'emballage alors que le secteur presse et édition reste marqué par les profonds changements en cours liés aux nouvelles attitudes de consommation, et à l'utilisation des nouvelles technologies.

Dans le secteur des couleurs pour l'art, le loisir et l'enseignement: l'année a également été médiocre avec un recul de plus de 3 %.

LES MISSIONS DU DEPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET COMMUNICATION

Les activités du département économique et communication de la FIPEC ont été centrées autour des axes suivants :

- Suivi de la conjoncture économique et de l'actualité législative
- Gestion et analyse des statistiques
- Communication institutionnelle, comprenant la réalisation de l'ensemble des outils permettant de valoriser les actions de la FIPEC et de ses adhérents
- Communication sectorielle, portant sur les opérations répondant aux besoins spécifiques des secteurs présents au sein de la FIPEC

Suivi de la conjoncture économique et actualité législative

La diffusion régulière d'informations conjoncturelles a été renforcée en 2010 par la mise à disposition des tableaux mensuels du GFI. Ceux-ci, issus des études de l'institut COE-Rexecode, permettent de disposer d'éléments d'analyse détaillés sur les indicateurs économiques et financiers.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la LME* et du volet « délais de paiement », la FIPEC, en collaboration avec CODINF, a organisé au mois de mars 2010 une session de formation sur le thème des contrôles de la DGCCRF. Plus d'une vingtaine de personnes ont participé à cette demi-journée, qui a permis aux participants d'avoir des réponses concrètes sur l'application de la LME et sur les points spécifiques relatifs aux contrôles de la DGCCRF.

*Loi de Modernisation de l'Économie

Suite à la parution de la loi publiée le 27 janvier 2010 stipulant que « pour les opérations d'achat, de vente, de livraison, de commission ou de façon concourant à la fabrication de livres, ainsi que pour la fourniture de papier et autres consommables dédiés à une activité d'impression, de brochage, de reliure ou d'édition de livres, le délai est défini conventionnellement entre les parties », la question de son application pour les imprimeurs multi-activités s'est posée. La Commission Financière de l'AFEI, qui s'est réunie en avril 2010, a rappelé que ce domaine représente en général une partie très marginale de l'activité des clients des fabricants d'encre. Les adhérents de l'AFEI ont donc considéré que leurs clients n'entraient pas, dans la plupart des cas, dans le champ d'application de la loi et que ce point nécessitait un examen au cas par cas.

Par ailleurs, après différentes réunions organisées sur le thème de la Loi de Modernisation de l'Économie et son volet « délais de paiement », la Commission Financière de l'AFEI a proposé aux collaborateurs des sociétés adhérentes une journée de formation sur le « recouvrement et les procédures collectives ». Cette journée s'est déroulée le 25 novembre, en présence de plusieurs collaborateurs des sociétés membres de l'AFEI et a été animée par M. Bruno Blanchet de CODINF.

Dans les secteurs bâtiment, grand public, couleurs pour l'art, le loisir et l'enseignement, la mise en œuvre des accords dérogatoires s'est poursuivie, avec l'application d'un nouveau palier pour l'année 2010.

Gestion et analyse des statistiques

Le Département des Affaires Économiques a poursuivi le travail de consolidation des statistiques mensuelles et annuelles dans les secteurs des peintures, des encres et des couleurs pour l'art, le loisir et l'enseignement. Concernant la conjoncture mensuelle peinture et la statistique mensuelle encres, des rappels ont été adressés aux participants au panel, afin qu'ils vérifient le périmètre pris en compte, assurent la cohérence des chiffres et le respect des délais.

Par ailleurs, le SIPEV s'est doté d'une statistique relative aux systèmes d'isolation thermique par l'extérieur (ITE). En collaboration avec le SNMI (Syndicat National des Mortiers Industriels), un questionnaire comportant les différentes familles de produits a été construit et validé par les entreprises concernées. Après la diffusion d'une consolidation à fin 2009 et fin du 1er semestre 2010, des adaptations ont été réalisées

afin d'obtenir une consolidation pertinente entre les éléments du SNMI et ceux du SIPEV.

Au niveau de l'AFICAM, un questionnaire annuel, reprenant tous les marchés colles, adhésifs et mastics a été mis en place. Ce questionnaire statistique a été diffusé à l'ensemble des adhérents pour une consolidation des chiffres à fin 2010.

La FIPEC a par ailleurs participé au groupe de travail du MEDEF relatif à la refonte des statistiques de l'INSEE. En effet, les professionnels des différents secteurs bénéficiaient des enquêtes de branche publiées chaque année par le SESSI, organisation affiliée à l'INSEE. En 2008, l'INSEE a pris la décision de procéder à une refonte de la segmentation, ce qui a eu pour conséquence une modification du périmètre pris en compte, et une difficulté pour les industriels à retrouver une cohérence. Compte tenu de l'importance pour les entreprises de disposer de statistiques officielles, le MEDEF a réuni les représentants des professions, afin d'engager les travaux avec l'INSEE.

Actualité des groupements et commissions

Représentant plus de 30 réunions par an, les groupements et commissions économiques, animés par leurs Présidents et Vice-Présidents, apportent un éclairage permettant aux participants de mieux appréhender l'ensemble des enjeux et des impacts sur les marchés. Les grands indicateurs conjoncturels, les statistiques sectorielles, les évolutions législatives et les actions de communication institutionnelle et sectorielle ont été analysés tout au long de l'année.

> Commission des acheteurs

Elle s'est réunie 4 fois en 2010, et son actualité a été très dense. Face aux préoccupations des industriels concernant les matières premières, la commission des acheteurs a poursuivi l'actualisation des indicateurs relatifs aux grandes familles de matières premières, mettant ainsi à disposition des adhérents des courbes d'évolution, donnant une vision claire des tendances et des éléments factuels, qui permettent de communiquer. Par ailleurs, différentes thématiques ont été abordées, telles que les achats durables, la future réglementation sur l'étiquetage et l'affichage, ainsi que sur les déchets, Reach(*), le CLP(*) et les biocides.

* CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures

* Reach: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical substances



SIPEV : préparée tout au long de l'année 2009, la création du SIPEV a été entérinée le 14 janvier 2010. La FIPEC est désormais composée de 4 syndicats nationaux : l'AFCAL (Couleurs pour l'Art, le Loisir et l'Enseignement), l'AFICAM (Colles, Adhésifs et Mastics), l'AFEI (Encres d'Imprimerie) et le SIPEV (Peintures, Enduits et Vernis). Le Comité de Direction du SIPEV s'est réuni à plusieurs reprises en 2010 et a tenu sa première Assemblée Générale le 26 mai 2010.

> Groupements peintures bâtiment & grand public

L'ensemble des sujets réglementaires et notamment le projet de Réglementation sur les Déchets Diffus Spécifiques et celui portant sur l'affichage et l'étiquetage environnementaux ont été détaillés au cours des différentes réunions. Ces présentations donnent la possibilité aux chefs d'entreprises, responsables commerciaux, marketing et financiers de mesurer les impacts et d'anticiper les conséquences de ces législations. Elles permettent également de recueillir des éléments d'information terrain, et le cas échéant de prendre des positions.

> Groupement bâtiment

Lors de ces réunions, le groupement a fait régulièrement le point sur les questions de normalisation.

> Groupement grand public

Afin de permettre aux entreprises de disposer de panels consommateurs adaptés à l'évolution du marché et des gammes de produits et suite aux travaux qui avaient été engagés avec les panelistes GFK et Nielsen il y a plusieurs années, le SIPEV a donné l'opportunité à la société GFK de présenter l'évolution de ces panels, et de sa méthodologie.

Le groupement poursuit par ailleurs sa collaboration avec UNIBAL. La FIPEC a notamment participé à un colloque en décembre sur le thème des nouvelles attentes des consommateurs et les nouveaux outils de communication.

> Groupement carrosserie

Les membres du groupement ont travaillé tout au long de l'année sur la mise en place d'outils d'information sur Reach, en préparation d'une réunion filière qui a été fixée au 4 avril 2011. L'actualité réglementaire leur est systématiquement présentée lors de ces réunions.

> Groupement industrie

Celui-ci ne s'est pas réuni en 2010, mais une réunion a été programmée le 25 janvier 2011. L'un des sujets de réflexion du groupement est la création d'un label qualité permettant de valoriser les technologies. Un groupe de travail sur ce sujet se réunira en avril 2011.

> Groupement anticorrosion

Poursuivant ses travaux sur les différents thèmes intéressant la filière anticorrosion, un point régulier a été fait sur les statistiques, avec notamment la présentation des courbes d'évolution des matières premières, et sur les actions de communication en cours.

AFICAM

Le Conseil de Direction, qui s'est réuni 4 fois en 2010, a abordé, outre les points relatifs à la gestion budgétaire, le sujet des Déchets Diffus Spécifiques, le programme Migresives, ainsi que les différents projets de réglementation en cours.

> Commission Colles bâtiment de l'AFICAM

Cette commission a traité de nombreux sujets intéressant l'ensemble de la filière ; la poursuite des travaux sur l'Ecolabel a permis, après un travail d'identification des critères, de porter le sujet au niveau européen et une première réunion s'est tenue au sein de FEICA (Fédération Européenne des Colles et Adhésifs) le 14 décembre 2010. Par ailleurs, les travaux engagés par les entreprises participant à la mise en place d'une FDES* collective sont en phase de finalisation.

AFEI

Le Comité de Direction de l'AFEI s'est réuni trois fois en 2010. La situation économique des différents marchés a été analysée et les indicateurs matières premières ont été présentés. Dans ce domaine, la collaboration avec EuPIA a permis d'éditer deux communiqués. Un point détaillé sur les aspects communication et sur les sujets réglementaires est proposé lors de chaque Comité. Sur le thème du contact alimentaire, la FIPEC a publié un article proposé par Martin Kanert, Executive Manager d'EuPIA, dans les pages consacrées à l'actualité européenne du numéro 8 du magazine l'Essentiel.

* FDES : Fiches de Déclarations Environnementales et Sanitaires



Lors de l'Assemblée Générale AFEI en mai 2010, les statistiques européennes ont été commentées aux membres de l'AFEI. Au cours de cette Assemblée Générale, M. Loic de Surville a par ailleurs été élu Président de l'AFEI, succédant ainsi à M. Jean-Michel Schmitt.

AFCALE

Le Comité de Direction de l'AFCALE s'est réuni 4 fois en 2010. Au cours des différentes réunions, l'ensemble des sujets intéressant la profession ont été abordés, qu'ils soient d'ordre économique ou technique et réglementaire, avec des sujets relatifs aux matières premières, et à la normalisation. Par ailleurs, les membres de l'AFCALE ont participé au 2^e congrès CREAPLUS, qui s'est tenu les 21 et 22 octobre 2010 à REIMS, qui a fait le point sur l'état du marché des activités manuelles et artistiques en France. Creaplus a, en particulier, présenté en exclusivité les résultats d'une nouvelle étude consommateurs, réalisée en partenariat avec l'AFCALE. Cette étude donne aux professionnels du secteur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sur les attentes des consommateurs, leurs habitudes, leurs comportements d'achat et leurs réseaux d'information.

> Actualité européenne

L'AFICAM a participé à 4 réunions du forum des Associations de FEICA, qui réunit les représentants des associations nationales, avec au programme notamment, la préparation et le bilan de la conférence 2010, le point sur différents sujets réglementaires et une information sur les travaux du comité de pilotage, en charge de l'organisation de la World Adhesives Conference (WAC), qui se tiendra à Paris en 2012.

Communication institutionnelle

Engagé depuis plusieurs années, le dispositif de communication mis en place par la FIPEC a permis d'élargir la visibilité de la fédération. La FIPEC a poursuivi ses actions en 2010, avec la réalisation et la diffusion d'outils d'information, permettant de promouvoir et d'aider les adhérents à valoriser leurs technologies et leurs savoir-faire.

> Newsletter mensuelle

Diffusée aux chefs d'entreprise, elle apporte une information synthétique et récurrente sur l'ensemble des sujets qui sont traités par la FIPEC.

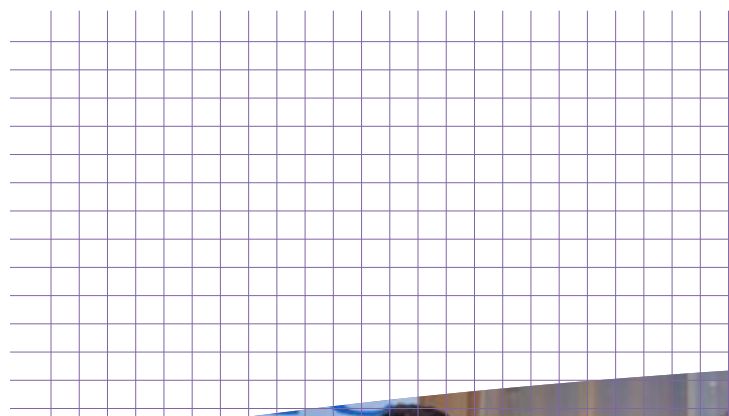
> Relations presse

7 communiqués ont été diffusés au cours de l'année sur des sujets aussi divers que Reach, les matières premières, Migresives ou la création du SIPEV. Ce travail de relations presse, au-delà des thèmes sur lesquels la FIPEC informe les journalistes, permet également de susciter des demandes spécifiques. C'est ainsi que la FIPEC a été sollicitée à trois reprises par la chaîne VIVOLTA, pour des interviews sur les technologies produits, dans le domaine des peintures décoratives. Régulièrement, la FIPEC répond à des demandes d'informations sur des sujets économiques ou réglementaires.

> Communication matières premières

Les matières premières ont été l'un des sujets au centre des préoccupations des adhérents en 2010. Trois communiqués ont été publiés, afin de mettre en exergue les préoccupations des adhérents quant au manque de disponibilité et à la forte hausse du coût des matières premières.

Cette action a généré une vingtaine d'articles dans la presse sectorielle et économique, une interview de représentants du SIPEV et de l'AFICAM pour le magazine L.S.A. (Libre Service Actualités) ainsi qu'un reportage au journal de 20 heures de France 2.



> Magazine L'Essentiel

Le magazine de la FIPEC est un outil qui permet de valoriser l'ensemble des travaux réalisés par les adhérents de la FIPEC. Il se fait l'écho des événements liés à tous les secteurs que recouvre la fédération et assure le lien avec les différentes filières. Le numéro 8 a été diffusé en avril 2010 et le numéro 9 publié début 2011.

L'Essentiel n° 8 est consacré à la création du SIPEV; il comporte une longue interview du Président de la FIPEC, Michel Dufour et présente la nouvelle organisation de la FIPEC, entérinée le 14 janvier 2010. Un article à la rubrique « Focus », présente par ailleurs l'important travail de filière engagé de longue date dans les différents secteurs, et l'adhésion de la FIPEC au G.F.I (Groupement des Fédérations Industrielles). Une nouvelle rubrique « Environnement », a été intégrée pour mettre en valeur les travaux et les sujets traités par les entreprises dans ce domaine.

Le dossier central du n° 9 porte sur la réglementation. L'objectif est de faire valoir les démarches de progrès des entreprises, ainsi que la complexité à laquelle elles sont confrontées au quotidien. À ce sujet, la FIPEC a rencontré M^{me} Laure de la Raudière, députée, sur le thème de la simplification de la réglementation; son interview en pages centrales du magazine permet de mettre en valeur les axes de progrès proposés. Ce magazine a été diffusé à tous les parlementaires nationaux et européens.

> Les États Généraux de l'Industrie

Les enjeux environnementaux, les tensions économiques, l'évolution du cadre réglementaire et la question des matières premières sont autant de paramètres qui conditionnent l'évolution des entreprises.

La FIPEC a participé activement aux États Généraux de l'Industrie, et aux décisions relatives à la mise en place d'actions concrètes, prises en 2010. Ainsi, la FIPEC s'implique dans le groupe de travail « Communication » du GFI, dont l'un des axes est la préparation de la Semaine de l'industrie qui se tiendra du 4 au 10 avril 2011.



> Journée FIPEC

La FIPEC, à l'issue de son Assemblée générale 2010, a organisé une table-ronde sur le thème « vers une utilisation responsable des produits bio-sourcés ». Cette table ronde réunissait 4 spécialistes, qui ont évoqué et identifié les solutions écologiques présentes et futures :

- **Stéphane FOUQUAY**, Global Product Integrity Manager de Bostik et Président de la Commission Technique de la FIPEC
- **Christian ROUX**, Directeur Général de NOVANCE,
- **Christophe RUPP-DALHEM**, Directeur des Programmes Chimie du Végétal de Roquette et Président de l'Association Chimie du Végétal,
- **Thierry STADLER**, Directeur Général du Pôle Compétitivité IAR « Association Industries et Agro-Ressources » et secrétaire de l'Association Chimie du Végétal.

Au cours de cette table-ronde, les intervenants ont donné un aperçu des valeurs ajoutées des produits bio-sourcés, qu'elles soient économiques, industrielles ou environnementales, et ont démontré que les entreprises des secteurs peintures, encres, couleurs, colles, adhésifs et mastics sont le moteur dans ces nouvelles technologies.

> Guide CMR

Après le travail de rédaction des experts des différents organismes concernés, dont la FIPEC, la mise en forme du document a été réalisée et mis à disposition des adhérents sur le site de la FIPEC.



> Charte environnement

Dans le cadre des travaux de la commission environnement, le groupe a travaillé sur la rédaction d'une charte, permettant de mettre en valeur les bonnes pratiques des adhérents en matière environnementale et santé. Parallèlement, une agence travaille sur la mise en page du document, qui devrait être finalisé en 2011.

> Site FIPEC

L'un des vecteurs de communication essentiels aujourd'hui est le site internet. Pour faire face à l'évolution des informations mises en ligne et répondre aux préoccupations et aux attentes des professionnels et du grand public, la refonte du site FIPEC a été lancée.

Ce projet doit répondre à 3 objectifs majeurs :

- moderniser l'image du site
- présenter les différents secteurs et les valoriser
- identifier le périmètre d'activité de la FIPEC

Les travaux s'effectuent en trois temps :

- la rédaction des textes, sur la base de la nouvelle arborescence du site. La nouvelle structure définie permettra notamment de mieux visualiser les informations relatives aux aspects environnementaux et santé liés à nos secteurs.
- la création graphique véhiculera une image moderne et valorisante de nos industries
- l'intégration technique, avec le choix d'un outil de gestion de contenus, CMS, qui permettra une actualisation rapide et comportera des statistiques relatives au nombre de connexions.

Communication sectorielle

> Création du SIPEV

Depuis janvier 2010, l'ensemble des adhérents FIPEC du secteur des peintures, enduits et vernis, jusque-là répartis en syndicats régionaux, s'est regroupé en un syndicat national, le SIPEV.

Cette nouvelle structure de la FIPEC en 2010, composée de 4 syndicats nationaux doit contribuer à renforcer l'unité et la représentativité de la FIPEC, en identifiant au niveau national chacun de ses métiers. Un communiqué a été diffusé auprès des adhérents de la FIPEC, des partenaires institutionnels, des pouvoirs publics et des journalistes. Ce communiqué a généré une dizaine d'articles dans la presse.

> Lancement du film

Tout au long de l'année 2009 et durant les premiers mois de l'année 2010, à la demande de ses adhérents, le SIPEV, avec le concours de la FIPEC, a travaillé à la réalisation d'un film dédié aux peintures, enduits et vernis. L'objectif était de disposer d'un outil de communication valorisant pour faire prendre conscience des valeurs ajoutées et de la dimension technologique des produits. Décliné en quatre chapitres – technologies, secteurs, métiers, environnement –, le film donne la parole aux professionnels et met en images l'univers industriel et technologique des adhérents. Il donne ainsi un aperçu de la valeur ajoutée des produits, du savoir-faire des professionnels, de la diversité des métiers, du développement responsable de cette industrie incontournable.

En avril 2010, le film a été projeté en avant-première aux membres du SIPEV et aux collaborateurs interviewés, qui ont participé à la conception de ce film. Il a été lancé officiellement lors de l'Assemblée Générale 2010. Disponible en DVD, ce film a été diffusé à l'ensemble des adhérents. Au dernier trimestre 2010, les présidents des groupements sectoriels du SIPEV ont commencé à réfléchir sur la mise en place d'un événement permettant de présenter ce film aux institutionnels et à la presse, dans le contexte de l'opération « Semaine de L'Industrie ».



> 3PF

Au cours des réunions du groupement bâtiment, un point a été fait sur les actions de l'Association 3PF et le programme des salons professionnels.

La campagne de l'Association « *le tour de France des Métiers de la Peinture* » s'est poursuivie avec de nouvelles étapes. Celles-ci permettent de toucher de nombreux jeunes des collèges visités, dans le but de valoriser les professions autour de la peinture. Ainsi, deux étapes ont été organisées dans l'Hérault et dans les pays de la Loire. Une prochaine étape est prévue en 2011 dans le Nord-Pas-de-Calais et une réunion de préparation s'est tenue en décembre. En parallèle de ce Tour de France, 3PF multiplie ses interventions en répondant directement aux demandes des collèges grâce à un partenariat établi avec le Ministère de l'Éducation Nationale.

Dotée également d'un nouveau film de promotion des Métiers de la filière peinture bâtiment, l'association 3PF espère toucher des milliers de jeunes supplémentaires. Le film est disponible sur demande auprès de dorothee.bruchet@fn deco.fr

> Groupement Grand public

Suite à la mise en ligne du site « *mamaisonmapeinture* » il y a deux ans, un travail de réflexion a été engagé pour faire évoluer et actualiser les contenus. Ce site a été très bien perçu par les internautes, les adhérents du SIPEV, les journalistes et les consommateurs.

> Groupement Carrosserie

Face à la complexité des réglementations, et à la nécessité de poursuivre l'information au niveau de la filière, les membres du groupement ont préparé des fiches d'information rappelant les points-clés de Reach et validé l'actualisation de la fiche de synthèse relative à la Fiche de Données de Sécurité. L'objectif est de sensibiliser les différents partenaires de la filière et de délimiter les responsabilités de chacun. Ces documents seront finalisés en 2011, en préparation de la réunion filière prévue en avril 2011.

AFICAM**> Site AFICAM**

Suite au travail de refonte du site engagé en 2009, le groupe de travail s'est réuni en janvier et en octobre 2010, afin de valider l'arborescence, faire évoluer les propositions graphiques et travailler sur les contenus. L'objectif est de mettre en valeur, auprès de tous les publics, la technicité, la valeur ajoutée et la multiplicité des technologies présentes dans l'univers des colles, adhésifs et mastics.

L'AFICAM a participé en 2010 à plusieurs réunions du European Business Board de FEICA, qui a pour mission de vulgariser les sujets traités par l'instance technique de FEICA, tout en travaillant sur les arguments de valorisation des activités liées aux technologies du collage. Les sujets relatifs à l'optimisation de la communication interne, entre les associations nationales et avec FEICA, ainsi que l'organisation de la conférence et la préparation de la World Adhesives Conference ont été abordés.

AFEI

Printpower: l'AFEI soutient et est partenaire de l'action européenne « Print Power » et de sa déclinaison nationale « Print Power France ». Au niveau français, l'AFEI participe à la création d'un programme destiné à mettre en évidence l'importance de l'imprimé dans les médias et sa complémentarité avec les médias dématérialisés ; l'AFEI contribue notamment au lancement d'une vaste campagne de publicité dans la presse et sur internet.

Matières premières: l'AFEI a publié deux communiqués sur le sujet, le premier en juin, le second en décembre, afin de démontrer que la pression sur les prix se poursuit et que les problèmes d'indisponibilités sur certaines matières premières perdurent.



AFCALÉ

Pour la 2^e année consécutive, l'AFCALÉ a renouvelé l'insertion d'un encart dans l'agenda 2011 du CNEA. Le Comité National pour l'Éducation Artistique est une association qui regroupe des enseignants, des étudiants, des artistes, des chefs d'entreprise, des journalistes et des élus. Elle défend et fait la promotion des enseignements artistiques en milieu scolaire. Cette insertion permet à l'AFCALÉ de renforcer sa visibilité auprès de ces publics.

Conclusion : 2011/2012

Compte tenu des échéances politiques à venir, il est important pour les entreprises de renforcer leur visibilité et de promouvoir une image valorisante, afin de mettre en avant les thèmes qui les préoccupent. L'année 2011 sera notamment marquée par la 1^{re} semaine de l'industrie, qui se tiendra du 4 au 11 avril. Cet événement sera l'occasion pour les entreprises de faire mieux connaître leurs activités.

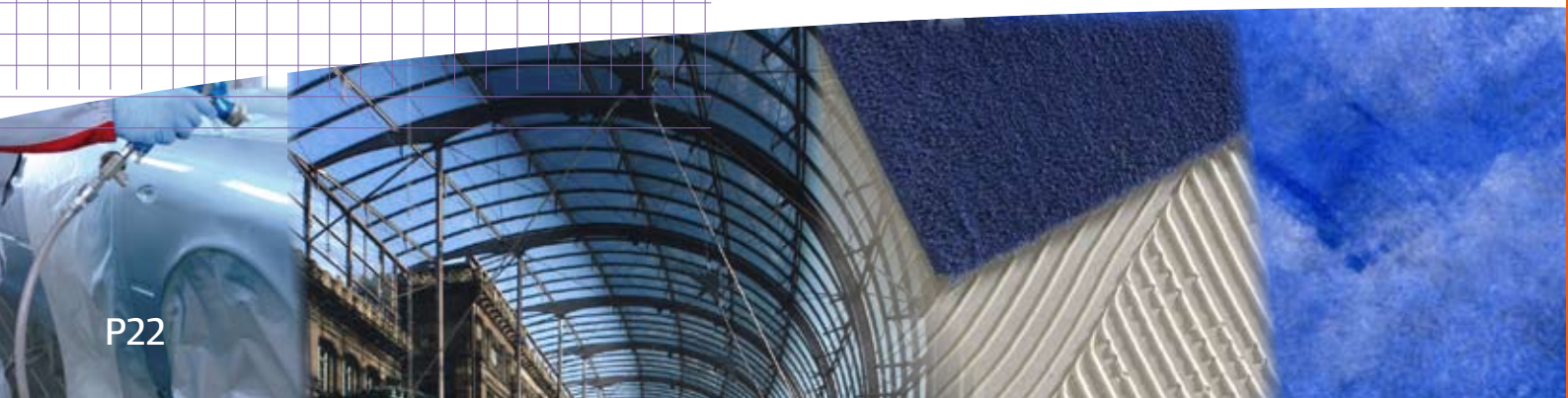
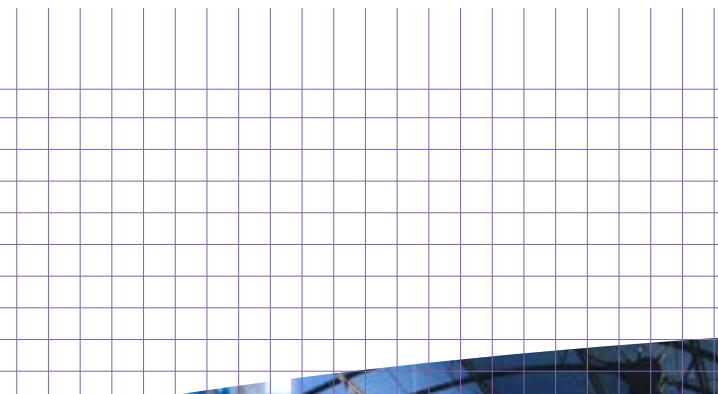
L'année 2011 verra également la concrétisation de plusieurs actions :

- La projection du film peintures à la presse, au moment de la semaine de l'industrie
- La réalisation de la charte de l'environnement
- La finalisation du site FIPEC, et le début des travaux sur le site spécifique du SIPEV.
- La réalisation d'une plaquette FIPEC

De manière générale, le département économique et communication de la Fipec s'appuyant sur les particularités des 4 syndicats sectoriels qui la composent, multipliera les occasions de mettre en valeur les technologies, les secteurs, les performances et informera sur les préoccupations des entreprises.



Dominique Ayoul



■ Activité sociale

UNE RÉFORME DES RETRAITES MENÉE À SON TERME, EN DÉPIT D'UNE FORTE MOBILISATION INTERSYNDICALE

Dans un contexte économique et social morose, **la réforme des retraites** a été menée à son terme, en dépit d'une forte mobilisation intersyndicale, avec la promulgation de la loi du 9 novembre 2010 qui prévoit le recul progressif de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans et celui de l'obtention automatique du taux plein de 65 à 67 ans.

Si le Gouvernement est resté intransigeant sur le report de l'âge légal de départ à la retraite, des concessions ont toutefois été faites aux partenaires sociaux avec la création d'un dispositif de départ anticipé à la retraite à taux plein dès 60 ans au titre de la pénibilité, accessible aux salariés justifiant d'un taux d'incapacité permanente résultant d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail.

La possibilité de départ anticipé pour « longue carrière » a également été maintenue et sera aménagée par décret pour tenir compte des nouvelles dispositions légales.

Le législateur a par ailleurs entendu renforcer les actions de prévention en instaurant un dispositif visant à établir une traçabilité des risques professionnels et en introduisant **l'obligation pour les entreprises d'au moins 50 salariés, d'avoir un accord d'entreprise, un plan d'action et/ou un accord de branche sur la pénibilité d'ici la fin 2011, sous peine d'une pénalité** modulable dans la limite maximum de 1 % de la masse salariale. L'entrée en vigueur de ces dispositions demeure cependant subordonnée à la publication de nombreux décrets d'ici la fin du 1^{er} semestre 2011.

Reste à savoir désormais si cette nouvelle réforme suffira à pérenniser le système actuel de retraite par répartition. Le financement du tutorat dans le cadre du plan de formation et le développement de l'épargne retraite intégrés dans le cadre général de la réforme des retraites constituent en ce sens des volets supplétifs.

Enfin, l'obligation d'engager **une négociation annuelle sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment sur les thèmes des conditions d'accès à l'emploi, de la formation et de la promotion professionnelle**, concerne désormais les entreprises d'au moins 50 salariés. À défaut d'accord ou de plan d'action d'ici le 1^{er} janvier 2012, les entreprises seront soumises à une pénalité de 1 % de la masse salariale (dont le produit sera versé au fonds de solidarité vieillesse).

Au niveau interprofessionnel, les partenaires sociaux se sont attachés à prendre en compte l'impact de la crise économique sur la situation des demandeurs d'emploi. Le 20 février 2010 un accord portant reconduction du dispositif des conventions de reclassement personnalisé (CRP) a été signé par le MEDEF, la CGPME et l'UPA et les cinq organisations syndicales et, **le 19 mai 2010 un accord sur la gestion sociale des conséquences de la crise économique sur l'emploi** qui visait les demandeurs d'emploi en fin de droit a été signé par l'ensemble des organisations patronales et syndicales, hormis la CGT.

Le 26 mars 2010, les partenaires sociaux sont également parvenus à un accord sur le harcèlement et la violence au travail. Ce texte, qui transpose en droit français l'accord-cadre européen du 15 décembre 2006 en y apportant quelques amendements, a pour objectif « *de mieux prévenir le harcèlement et/ou la violence au travail, de réduire ces phénomènes, et si possible de les éliminer* », en améliorant la sensibilisation, la compréhension et la prise de conscience des employeurs, des salariés et de leurs représentants. Cet accord a obtenu la signature de l'ensemble des organisations patronales et syndicales.

Dans la foulée de la publication de la loi portant réforme des retraites, les partenaires sociaux ont signé un accord dès le 25 novembre 2010 prorogeant jusqu'au 30 juin 2011 l'accord du 23 mars 2009 sur les régimes complémentaires de retraite AGIRC/ARRCO afin de les articuler avec le régime de base d'assurance vieillesse, sans préjudice des dispositions qu'il faudra prendre pour garantir l'avenir de ces régimes.

Enfin, l'année s'est achevée sur un engagement fort du Gouvernement sur l'emploi des jeunes et sur le chantier de la dépendance.

La FIPEC est un acteur incontournable du dialogue social de branche. En sa qualité de co-signataire de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques (CCNIC), elle représente les entreprises de notre profession dans toutes les négociations collectives et instances paritaires de la branche des Industries Chimiques.

Dans notre branche professionnelle, l'emploi et les compétences ont été au cœur des préoccupations des partenaires sociaux. La négociation engagée au second semestre 2008 portant sur la **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)**, suspendue pour laisser place à la définition de plans d'action d'urgence en faveur de l'emploi afin de faire face à la baisse sensible d'activité des entreprises en 2008-2009, a abouti le 27 avril 2010 à la signature d'un accord du côté syndical par la FCE-CFDT et la CFE-CGC. Par cet accord, les parties signataires ont marqué leur volonté de sensibiliser les entreprises à la nécessité d'anticiper l'évolution des métiers, et d'assurer l'adéquation entre les besoins et la disponibilité des compétences.

L'accord du 17 juin 2010 relatif à la prise en compte du baccalauréat professionnel dans les Industries Chimiques a pour sa part été signé par la CFTC-CMTE, la CFE-CGC, la FCE-CFDT et la CGT-FO. Cet accord étend aux salariés titulaires d'un baccalauréat professionnel (Bac pro) les garanties conventionnelles prévues dans la CCNIC pour les salariés titulaires d'un baccalauréat de technicien (BTn).

Un accord sur l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle, qui s'inscrit dans le prolongement de l'accord-cadre du 20 juillet 2007 sur la diversité, a également été conclu le 30 novembre 2010. Il a été signé par la CFTC-CMTE, la CFE-CGC et la FCE-CFDT. Les parties signataires ont entendu définir un cadre minimal à même de favoriser l'intégration des jeunes dans les entreprises de la branche des Industries Chimiques en prévoyant plusieurs mesures qui s'articulent autour de trois thèmes :

- L'entrée des jeunes dans la vie professionnelle par l'embauche en rappelant l'importance de la formation initiale et la nécessité de faciliter le passage entre le monde des études et celui de l'entreprise par l'accueil du jeune,
- L'apprentissage qui constitue une voie particulièrement appropriée pour accéder aux métiers de la branche, laquelle se fixe pour objectif un doublement du nombre d'apprentis sur cinq ans pour atteindre un effectif de l'ordre de 3000 apprentis,
- L'encadrement des stages en entreprise et les conditions d'accueil des stagiaires (gratification, restauration, frais de transport...).

L'ouverture au mois d'avril des concertations au niveau national sur les contours d'une réforme des retraites et du débat sur l'âge légal de départ à la retraite, a suscité au niveau de la branche des Industries Chimiques une demande intersyndicale d'engager dans les plus brefs délais une négociation sur les volets prévention et réparation de la pénibilité.

Avec l'accord de quatre organisations syndicales sur cinq, **il a été convenu dans un premier temps d'établir un état des lieux sur la situation de la branche en la matière avant d'ouvrir une négociation.** Dans le cadre de la Commission Paritaire Nationale des Conditions de Travail, d'Hygiène et de Sécurité (CPNCTHS), les partenaires



sociaux se sont attachés à établir un questionnaire exhaustif portant sur l'application des accords conclus dans le cadre de la convention collective relatifs aux conditions de travail dans les industries chimiques, et de la pénibilité qui pourrait en résulter. Il a ensuite été confié à l'Institut CSA le soin de réaliser une enquête sur la base de ce questionnaire auprès des entreprises de la branche.

Les résultats de cette enquête menée, en septembre/octobre, auprès de plus de 1 000 établissements de la branche constitueront un outil de travail de base pour **l'engagement en 2011 de la négociation sur la prévention de la pénibilité dans les Industries Chimiques résultant de la loi portant réforme des retraites.**

Le plan santé au travail (PST) 2010-2014 lancé officiellement le 12 juillet 2010 par M. Éric WOERTH, Ministre du Travail, offre par ailleurs un éclairage sur cette problématique. Le PST s'articule en effet autour de quatre axes majeurs :

- développer la production de la recherche et de la connaissance en santé au travail (avec des actions de veille sur des risques émergents tels que les nanotechnologies),
- développer les actions de prévention des risques professionnels, en particulier des risques psychosociaux (notamment à l'occasion des processus de restructuration des entreprises), du risque chimique (cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques - CMR), et des troubles musculo-squelettiques (TMS),
- Renforcer l'accompagnement des entreprises dans leurs actions de prévention,
- Renforcer la coordination et la mobilisation des différents partenaires.

Il convient ici de rappeler que l'issue favorable de cette négociation de branche permettrait aux entreprises dont l'effectif est situé entre 50 et 299 salariés d'être exemptées de la pénalité de 1 % applicable aux entreprises non couvertes par un accord d'entreprise ou un plan d'action.

En 2010, la négociation paritaire relative à la politique salariale dans nos secteurs d'activité ayant échoué, la FIPEC, en concertation avec les membres de sa Commission Sociale et du Comité Social de la Parachimie qui réunit trois Fédérations associées (la FIPEC, la FEBEA et la FNCG) a décidé à l'instar de l'UIC, de la FEBEA et de la FNCG, de porter unilatéralement la valeur du point base 38 heures, à 7,47€ au 1^{er} mai 2010 (soit une revalorisation de 0,5 %).

Par conséquent, **la négociation annuelle sur les salaires pour 2011 s'est engagée dès le 30 novembre 2010 pour aboutir à un accord le 26 janvier 2011 revalorisant la valeur du point en deux étapes : 1 % au 1^{er} janvier 2011 (7,55€ base 38 h/semaine) et 0,8 % au 1^{er} mai 2011 (7,61€ base 38 h/semaine).** Cet accord a été signé par l'ensemble de la délégation patronale (UIC/Fédérations Associées dont la FIPEC), la FCE-CFDT, la CFE-CGC et la CFTC-CMTE.

Le texte de cet accord stipule en outre « *que les parties signataires proposent aux entreprises dont la situation économique le permet, de faire application, de façon anticipée, du barème des salaires minima résultant du présent accord et/ou de procéder à des augmentations sur les salaires réels allant au-delà des augmentations retenues pour les minima de branche* ».

Il est également prévu que les partenaires sociaux se rencontreront dans le cas où le rythme de l'inflation dépasserait celui sur lequel ont été bâties les hypothèses d'inflation retenues par la loi de finances pour 2011 (+1,5 %).

Enfin, il est convenu qu'une réunion paritaire se tiendra au cours du second trimestre 2011 pour examiner à la fois la structure du barème des salaires minima et celle des primes conventionnelles.

En vertu de la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la Démocratie Sociale, une commission paritaire de validation des accords conclus avec les élus du personnel dans les entreprises de moins de 200 salariés dépourvues de délégués syndicaux s'est par ailleurs mise en place en 2010. Les procédures et les modalités de fonctionnement de cette nouvelle instance paritaire, qui ont revêtu en 2010 un caractère expérimental, devraient être formalisées en 2011.

Au niveau de la branche, l'année s'est clôturée sur la conclusion le 22 décembre 2010, d'un accord interbranches réunissant les industries chimiques, pétrolières, pharmaceutiques et de la plasturgie au sein d'un **nouvel Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) pour le Développement de l'Emploi et de la Formation dans l'Industrie (DEFI) à compter du 1^{er} janvier 2012.** Cet accord est le fruit d'un long **processus de réflexion paritaire** conduit depuis plusieurs mois par les différentes branches. Ce nouvel OPCA (DEFI) réunira près de 8000 entreprises représentant plus de 500 000 emplois en France. Il permettra de renforcer le conseil et l'accompagnement des entreprises, notamment des TPE/PME, en matière de formation et de développer



des projets collectifs répondant aux enjeux des années à venir. La création de ce nouvel OPCA s'inscrit notamment dans le prolongement de la réforme des OPCA issue de la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie qui impose de nouveaux critères d'agrément et de seuil de collecte.

Le département des affaires sociales de la FIPEC a par ailleurs poursuivi sa mission d'information et de conseil auprès des adhérents en leur apportant :

- Réponse aux problèmes d'application ou d'interprétation de la CCNIC, sur les dispositions du code du travail, la jurisprudence ou plus généralement dans la gestion des ressources humaines et des relations sociales,
- En suivant l'évolution de la législation sociale, la déclinaison des accords interprofessionnels et leur articulation avec les dispositions conventionnelles,
- En participant aux travaux des groupes de travail ad hoc de l'Union des Industries Chimiques (UIC) et du MEDEF,
- En prenant part aux réunions du Comité de pilotage paritaire de l'Observatoire prospectif des métiers, des compétences et de la diversité des industries chimiques (OPIC), du Bureau, du Conseil d'Administration et du Comité paritaire chimie de C2P (OPCA de la branche),
- En gérant des outils à la disposition des entreprises :
 - le service extranet du département des affaires sociales (circulaires sociales, accords de branche, indicateurs sociaux,...) dont l'accès est réservé aux adhérents,
 - Et le service de demandes d'emploi spécialisé sur les métiers de nos professions (professionnels expérimentés et/ou jeunes diplômés) et de propositions de postes à pourvoir émanant d'entreprises adhérentes de la FIPEC.

La Commission Sociale FIPEC

Présidée par Mr Tayeb AMOURI (Akzo Nobel Coatings SA), **la commission sociale est avant tout un lieu d'échanges interactifs, de partage d'expériences et d'information. Elle s'est réunie cinq fois en 2010.**

Elle permet à ses membres de se concerter sur les avant-projets de loi, sur les négociations interprofessionnelles ou sur les travaux de la Commission du MEDEF « Relations du Travail et Politiques de l'Emploi » auxquels participe la FIPEC. Elle est consultée sur les négociations paritaires de branche en cours ou à venir.

La commission sociale est enfin un lieu de réflexion avec l'intervention d'experts ou de personnes qualifiées. Elle a ainsi accueilli :

- Mrs Jean-Louis DELAJOT et Bruno FAJNZILBERG (C2P), qui ont présenté l'impact de la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie pour les entreprises,
- M. Claude RUCHE (Association AFIC), qui est intervenu sur la problématique de la diversité dans l'entreprise,
- M^{me} Catherine GAY (Cabinet CG Conseil), chargée par l'Observatoire Prospectif des Industries Chimiques (OPIC) d'établir un état des lieux des diplômes et certifications dans la branche et d'élaborer des préconisations pour un dispositif de certification adapté à la branche.

Les enquêtes sur les rémunérations, l'emploi et la formation

Une enquête sur les rémunérations versées en 2010 a en outre été menée auprès des entreprises adhérent à la FIPEC. 128 établissements représentant un effectif total de près de 7000 salariés ont participé à cette enquête dont les résultats, traités de manière anonyme et non publiés, ont été transmis aux seuls participants.

Les établissements du panel ont ainsi pu disposer d'un éclairage significatif sur la politique salariale dans nos professions avec des informations indicatives sur les différentes composantes de la rémunération d'un salarié (salaire de base, primes, éléments variables, intéressement



collectif...) ou le niveau de rémunération annuelle par coefficient, et d'informations qualitatives (répartition des salariés par ancienneté, par âge...).

Elle nous fournit également une photographie de la répartition des salariés de la FIPEC par avenant et par coefficient. À titre indicatif, 42,25 % des effectifs du panel relèvent de l'avenant 1 de la CCNIC (ouvriers et employés), 33 % de l'avenant 2 (agents de maîtrise et techniciens) et 24,9 % de l'avenant 3 (ingénieurs et cadres). La population féminine représente 26,8 % des effectifs du panel.

Cette enquête, menée conjointement auprès de l'ensemble des établissements de l'UIC, de la FEBEA et de la FNCG, a permis de consolider les résultats au niveau de la branche avec notamment l'édition de synthèses par catégorie socioprofessionnelle ou par taille d'établissement. **Corrélée à l'enquête sur l'emploi et la formation portant sur 80000 salariés de la branche, elle a permis d'établir un tableau de bord sur l'égalité professionnelle et salariale dans les industries chimiques.**

L'emploi et la formation

> L'emploi

En 2010, la dégradation du marché du travail s'est stabilisée. Le taux de chômage a atteint à la fin du 3e trimestre 2010 le seuil de 9,7 % de la population active avec plus de 4 millions de demandeurs d'emploi. Les jeunes et les seniors sont les populations les plus touchées.

On constate notamment, en un an, un repli de l'emploi industriel de l'ordre de 2,6 % et une reprise de l'emploi intérimaire en progression de 24,5 %.

• Dans la branche

Les chiffres annuels publiés par Pôle Emploi indiquent pour l'industrie chimique un effectif de 147870 salariés, en recul de - 4,7 % au 31/12/2009* par rapport à 2008, répartis sur 2 609 établissements. Le taux d'activité des femmes atteint 35 % du total des effectifs.

• Dans notre profession

Dans les peintures, vernis et les encres (code APE 2030Z), les chiffres annuels de Pôle Emploi indiquent une baisse des effectifs de 9 %. Ils ont été ramenés à 13 448 au 31/12/2009*, contre 14 785 au 31/12/2008. Le nombre d'établissements recensés s'établit à 363 (382 au 31/12/2008). Le taux d'activité des femmes s'améliore avec 29,2 % de l'effectif total contre 28,8 % l'année précédente. Dans le secteur des colles et gélamines (code APE 2052Z) qui ne correspond pas exclusivement à l'AFICAM, Pôle Emploi a recensé 48 établissements en 2009*, et un effectif global de 3 304 salariés au 31/12/2009* en recul de 7,4 % par rapport à 2008 (3 568 salariés). Le taux d'activité des femmes demeure plus élevé que dans le secteur des peintures et encres avec 31,8 % du total des effectifs du secteur.

> La formation professionnelle

• Dans la branche

L'Observatoire prospectif des métiers, des compétences et de la diversité dans les industries chimiques (OPIC), créé au niveau de la branche, a notamment pour mission d'assurer une veille prospective sur l'évolution des métiers au niveau régional, national, européen et international.

La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) des Industries Chimiques définit le programme annuel ou pluriannuel de l'Observatoire.

Un Comité de pilotage paritaire, composé de représentants des cinq organisations syndicales, de l'UIC, des Fédérations Associées (dont la FIPEC) et de représentants d'entreprise, en assure le fonctionnement.

** N.B: les chiffres annuels d'emploi du service Unistatis de Pôle Emploi des différents secteurs d'activité sont publiés avec une année de décalage. Les données de la dernière année connue sont provisoires et rectifiées l'année suivante.*



Pour mémoire, les travaux de l'Observatoire (financés par C2P) doivent permettre aux partenaires sociaux, aux entreprises et aux salariés :

- de disposer des informations nécessaires à la compréhension des évolutions de la branche et leur impact sur l'emploi et la qualification des salariés ;
- d'anticiper la transformation ou l'émergence des métiers en évolution ;
- d'identifier les compétences requises pour l'exercice d'un métier ;
- de faciliter une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les entreprises quels que soient leur secteur d'activité et leur taille ;
- de définir des actions de formation répondant aux besoins des entreprises.

Un tableau de bord sur la diversité, des indicateurs clés, des données statistiques globales, sectorielles et régionales, des outils tels que le répertoire des métiers, le guide de l'entretien professionnel, le passeport formation ou des publications à l'instar de l'étude sur les certifications dans les industries chimiques et du guide de la VAE sont téléchargeables sur le site de l'Observatoire : www.observatoireindustrieschimiques.com

Dans le prolongement de l'accord cadre national pour l'emploi et les compétences des salariés des industries chimiques pour la période 2009-2011 du 23 juillet 2009, **le Comité de pilotage paritaire a en effet mis en œuvre un plan d'action visant à favoriser le développement de la validation des acquis de l'expérience (VAE)** sous la forme d'un guide fondé sur des témoignages d'entreprises et de salariés engagés dans cette démarche (publié en novembre 2010) et de réunions d'information régionales auprès des entreprises dans le courant du second semestre 2010.

● Dans la profession

Bilan de la formation en 2010

a ITECH-Entreprises a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 163 K€ en recherche, développement et études au titre du département Peintures, Encres et Adhésifs.

Dans le cadre de la formation initiale, 100 étudiants ont obtenu en 2010 leur diplôme d'ingénieur dont 34 avec une spécialisation en Peintures, Encres et Adhésifs.

Parmi ces derniers, 7 étudiants ont suivi leur formation dans le cadre de l'apprentissage.

Le certificat de fin d'études post premier cycle de chimiste de formulation a été délivré à 10 étudiants en colorimétrie.

En juin 2010, 15 élèves ont reçu leur diplôme de BTS Peintures, Encres et Adhésifs (BTS PEA) dont 7 par la voie de l'apprentissage.

Dans le cadre de l'année scolaire 2010-2011, il est recensé 13 élèves en BTS PEA 1^{re} année dont 6 en contrat d'apprentissage et 8 élèves en 2^e année.

Il convient ici de souligner que l'ITECH est habilité à délivrer ses diplômes par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Au titre de la formation continue, 227 stagiaires ont suivi des formations peintures, encres et adhésifs intra ou inter-entreprises dispensées par l'ITECH.

b L'AFPEV, association créée par la FIPEC et l'AFTPVA, assure une formation permanente des techniciens de la profession, en tenant compte des évolutions techniques et réglementaires, sur la base de stages sur mesure ou sur catalogue. En 2010, 33 entreprises ont eu recours à l'AFPEV pour des stages de formation inter ou intra-entreprises qui ont concerné 59 salariés (dont 48 stagiaires en cours inter-entreprises)

L'agenda social de l'année 2011 s'annonce bien rempli tant par la voie du dialogue social que par la voie législative avec :

- la réforme de la dépendance,
- l'engagement d'une négociation interprofessionnelle sur l'emploi des jeunes, sur le renouvellement de la convention d'assurance chômage, et sur la pérennisation des régimes complémentaires de retraite AGIRC/ARRCO,
- la poursuite des négociations interprofessionnelles sur la modernisation du dialogue social, et sur la modernisation du paritarisme et de son fonctionnement,
- les négociations de branche sur l'emploi des handicapés, la pénibilité, la structure salariale de la CCNIC et les risques industriels.
- et enfin, la prise en compte du développement du dialogue social au niveau européen.

Isabelle Morin Girard

■ Activité Technique et réglementaire

Environnement/Développement durable

> Les indicateurs du « développement durable » ont été définis

Ces indicateurs permettront l'évaluation annuelle de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD). Ils ont pour objectif d'informer l'ensemble des acteurs (gouvernement, parlement, collectivités locales, entreprises, ONG, citoyens...) des évolutions de l'économie, de la société, des pressions sur l'environnement, ainsi que de convaincre et d'inciter à un changement de comportement.

Notons pour ce qui nous concerne plus directement : les émissions totales de gaz à effet de serre, l'empreinte carbone, la consommation d'énergie du secteur résidentiel-tertiaire, l'évolution de la production de déchets et leur taux de recyclage, les accidents du travail et maladies professionnelles.

> La loi Grenelle 2 « loi portant engagement national pour l'environnement » est parue

Elle a été publiée au Journal Officiel du 12 juillet 2010 sous le numéro 2010-788.

Les points qui nous concernent sont nombreux :

l'article 3 sur la performance énergétique des bâtiments ; l'article 180 sur la qualité de l'air intérieur ; l'article 185 sur les nanoparticules ; l'article 186 concernant les dispositions relatives aux déchets ; l'article 198 sur les Déchets Diffus Spécifiques ; l'article 201 sur l'élargissement de la REP (responsabilité

élargie du producteur) ; l'article 228 sur le contenu en équivalent carbone ; et l'article 256 sur le fait de pouvoir légiférer par ordonnance pour ce qui concerne l'environnement.

De très nombreux articles ne seront applicables qu'après leur retranscription en décrets.

> La FIPEC a créé une Commission Environnement

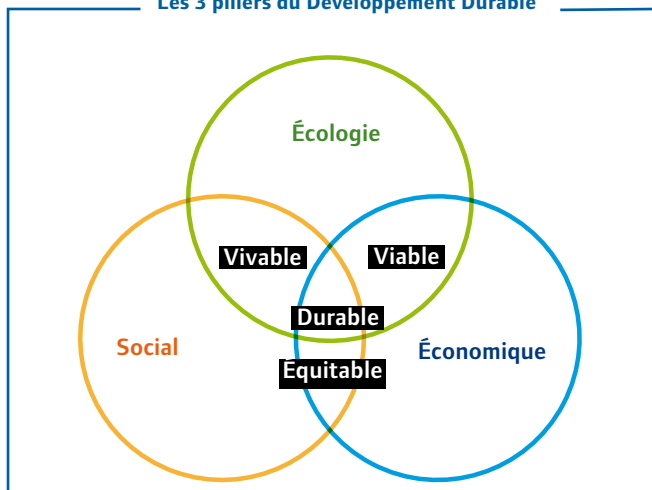
Commune à tous les syndicats de la Fédération (AFCALE+AFEI+AFICAM+SIPEV), cette commission a pour objectif de définir les grandes orientations en matière de communication environnementale, en s'appuyant sur les travaux de la commission technique et des différents groupements existants.

Elle a aussi pour mission d'anticiper sur toutes les mesures qui peuvent être prises par le Gouvernement dans tous les sujets environnementaux.

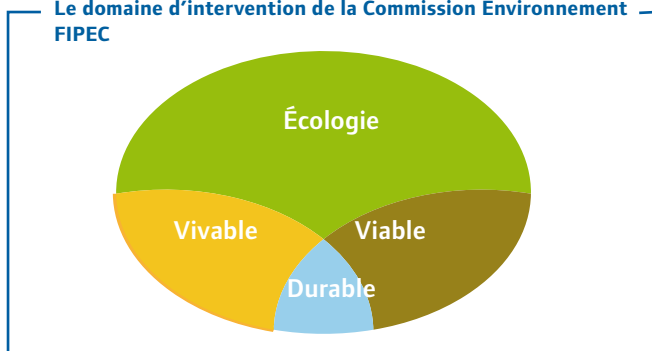
Elle doit enfin et surtout permettre de défendre les intérêts de nos professions dans nos discussions avec les Pouvoirs Publics, de favoriser les échanges sur les problématiques environnementales croissantes, de rechercher les synergies sur les sujets communs d'actualité.

Son périmètre d'action a été défini comme relevant exclusivement du domaine environnemental, et non des 3 piliers du Développement Durable. Ce domaine inclut des parcelles de ces piliers (Vivable, Viable et Durable) :

Les 3 piliers du Développement Durable



Le domaine d'intervention de la Commission Environnement FIPEC



Placée sous la Présidence de Monsieur CHEVILLARD (PPG), elle a commencé à élaborer une CHARTE ENVIRONNEMENTALE à effet pédagogique. Cette Charte qui devrait être finalisée courant 2011, constituera la politique d'engagement de toutes les sociétés adhérentes à la Fédération.

Présente sur tous les fronts de l'environnement, la Fédération participe également activement au groupe de travail « Sustainability » du CEPE et a été chargée d'animer l'équipe responsable de la rédaction d'une politique européenne des secteurs de la peinture et des encres vis-à-vis de l'environnement.

> L'AFICAM a décidé de créer un écolabel européen

Centrés sur la catégorie « Colles de finition, aménagement et décoration des bâtiments », les travaux sur l'élaboration du référentiel de certification ont débuté. Deux à trois années seront nécessaires pour aboutir.

> Nanotechnologies & nanomatériaux

La Commission Européenne, en ouvrant une consultation publique sur une proposition de définition des nanomatériaux¹, a affirmé sa volonté d'identifier réglementairement le champ des nanomatériaux. Bien que s'appuyant sur les travaux de normalisation (ISO TC 229), le projet de définition de ce domaine complexe reste très large. Ainsi de nombreux composants des peintures, encres, couleurs et colles seraient définis comme nanomatériaux. En réponse à la consultation, la FIPEC a exprimé sa position en accord avec la position du CEPE : la réglementation devrait s'attacher à définir les particules solides fabriquées intentionnellement à l'échelle nanométrique (approximativement 1-100 nm) pour des propriétés spécifiquement liées à leur dimension, pour lesquelles les risques d'exposition du travailleur par la voie respiratoire sont notamment prépondérants.

Dans le contexte du Grenelle de l'Environnement et de son projet de texte réglementaire sur la déclaration des substances à l'état nanoparticulaire, le terrain de discussion français sur les nanotechnologies ne fut pas en reste : bilan du débat public ; rapport du groupe de travail du Conseil National à la Consommation², auquel la FIPEC a participé (concluant sur la nécessité d'organiser l'accès des consommateurs et des pouvoirs publics à l'information, au niveau européen, éventuellement par l'étiquetage, avec le rejet d'une mention ou d'un pictogramme type « avec ou sans nano ») ; rapport de l'ANSES³ sur l'« Évaluation des risques liés aux nanomatériaux pour la population générale et pour l'environnement »... et plus récemment, projet de

¹ Draft Commission Recommendation on the definition of the term "nanomaterial" - Oct 2010 - <http://ec.europa.eu/environment/consultations/nanomaterials.htm>

² Rapport et avis du CNC pour l'information des consommateurs sur la présence de nanomatériaux dans les produits de consommation - <http://www.minefi.gouv.fr/conseilnationalconsommation/avis/avis2010.htm>

³ ANSES Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail

rapport d'expertise par l'association Vivagora, soutenue par le MEDDTL, concernant les revêtements à base de nanomatériaux. Dans ce cadre, la FIPEC a été auditionnée par Vivagora dont le rapport a été publié en fin d'année.

Face à l'intensification des travaux consultatifs sur les nanomatériaux, la commission « Nanotechnologies & Nanomatériaux » de la FIPEC est restée mobilisée. Il a été décidé de reporter le projet de publication d'un guide de bonnes pratiques pour permettre une définition du champ d'application de ce guide en phase avec les futures définitions réglementaires. Porteuse de la position de la FIPEC, elle a par ailleurs contribué à une étude réalisée par le CEA⁴ en collaboration avec la société Blanchon, relative à l'abrasion de revêtements intégrant des nanomatériaux. Cette étude présentée au colloque Nanosafe 2010⁵, a été l'occasion pour la commission FIPEC de proposer des formules à tester auprès de la société Blanchon. La commission FIPEC souhaitant rester investie dans la suite des travaux du CEA, une collaboration directe entre la FIPEC et le CEA devrait pouvoir se mettre en place en 2011, avec le soutien de l'école d'ingénieurs de nos professions, l'ITECH.

Au niveau européen, la FIPEC a été moteur au sein du groupe de travail CEPE pour contribuer à la construction d'une position européenne. Elle a également joué un rôle leader dans l'information sur la normalisation et la construction d'une stratégie d'action CEPE pour la normalisation des nanotechnologies.

2010 fut une année riche en normalisation des Nanotechnologies pour la FIPEC : participation aux réunions de l'ISO TC 229 (groupes de travail sur les définitions, méthode de contrôle des risques, conditions de manipulation, fiches de données de sécurité...) en lien avec l'ISO TC 35 « Peintures & Vernis », mais aussi aux travaux européens (CEN TC 352) et aux travaux français comme le projet relatif à la gestion des incertitudes sur les « bénéfices – risques » des produits à base de nanotechnologies, piloté par la Direction Générale de la Santé. Par ailleurs, la FIPEC est désormais officier de liaison CEN entre le comité technique « Peintures & Vernis » et le CEN TC 352 Nanotechnologies, dont le secrétariat est co-détenu par la France et la République Tchèque.

> Filière Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

Les entreprises de la FIPEC ayant tout juste été informées de l'augmentation de la contribution Eco-Emballages, elles ont dû faire face à un nouveau chantier : l'organisation d'une filière de gestion des « déchets ménagers pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement », en application de l'article L.541-10-4 du Code de l'Environnement. Bien qu'amendé par la Loi Grenelle II en juillet 2010 (entrée en vigueur reportée au 1^{er} janvier 2011, remplacement du « point rouge » par une « signalétique appropriée »...), tout reste à faire puisqu'un décret et un arrêté doivent préciser les modalités d'application de cette loi. La FIPEC, après avoir participé au groupe de travail piloté par le MEDDTL courant 2009, s'est attelée en 2010 à lancer et faire avancer la mission de préfiguration de la filière « Déchets Diffus Spécifiques ».

Dès janvier 2010, la FIPEC a contribué à la réunion des principaux syndicats représentant 80 à 90 % des metteurs sur le marché de produits DDS, producteurs⁶ et distributeurs⁷ responsables de leurs produits à marque, pour la réalisation d'une étude de préfiguration avec l'aide d'Eco-Systèmes et du cabinet Terra. La 1^{re} phase initiée le 22 mars s'est terminée fin juillet avec un rapport d'analyse des enjeux techniques et économiques et un communiqué à destination des entreprises sur les estimations de coûts avec des recommandations de montants de provisions pour 2011. Cependant, au regard de l'état d'avancement des textes à la fin de l'année 2010, le MEDDTL prévoyait un démarrage de la filière plutôt pour janvier 2012, sans rétroactivité. Un projet de décret a en effet été soumis à consultation publique en novembre 2010.

Forts de la réussite de cette 1^{re} phase d'étude, le SIPEV et l'AFICAM sont à nouveau investis dans le comité de pilotage de la 2^e partie de la mission de préfiguration qui permettra de réunir d'ici mi-2011 les éléments nécessaires à un pré-dossier de demande d'agrément d'un éco-organisme.

4 CEA Commissariat à l'Énergie Atomique

5 [http://www.nanosafe.org/home/liblocal/docs/Nanosafe %202010/2010_oral %20presentations/O6-3_Gaborieau.pdf](http://www.nanosafe.org/home/liblocal/docs/Nanosafe%202010/2010_oral%20presentations/O6-3_Gaborieau.pdf)

6 SIPEV, AFICAM, UPJ, AFISE, SFCP

7 FMB, FCD, PERIFEM, FND



Représentant plus de 70 % des volumes de produits concernés, le SIPEV et l'AFICAM ont été au cœur des discussions avec les représentants des pouvoirs publics, des douanes, de l'ADEME, de la distribution, des collectivités locales, des opérateurs de la collecte et du traitement des déchets... dans l'objectif de faire progresser un cadre réglementaire lourd en termes de responsabilités juridiques et de structurer les relations entre les acteurs de la filière. Les entreprises du SIPEV et de l'AFICAM ont pu participer directement à l'étude de préfiguration grâce à leur investissement dans les groupes de travail « Marchés », « Juridique » et « Technique ». Un travail important a particulièrement été fourni pour rationaliser la liste de produits concernés et la segmenter en catégories de produits compréhensibles, tout en tenant compte de la nomenclature douanière, référence pour la mise en œuvre de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Une des préoccupations majeures des fabricants de peintures, enduits, colles et mastics fut le manque d'adéquation entre l'objectif de prise en charge des déchets ménagers et la définition du champ des produits concernés dans les projets de textes. En effet, un volume considérable de produits professionnels étant inclus, un risque important de superposition des responsabilités de la gestion du déchet existe. Dans l'objectif de clarifier la frontière entre la filière des déchets professionnels et la filière des déchets ménagers, différents décideurs ont été rencontrés, dont la Direction Générale de la Prévention des Risques du MEDDTL, ainsi que plusieurs parlementaires de l'Assemblée Nationale et du groupe d'étude sur les déchets du Sénat. En outre, dans l'optique d'une démarche visant à sécuriser juridiquement le projet de filière DDS, le SIPEV a choisi de se faire accompagner du cabinet Savin-Martin. Cette démarche a pu être renforcée par la création d'un groupe de travail juridique au sein de la FIPEC.

Bien que la loi⁸ indique clairement que les metteurs sur le marché sont les seuls responsables légaux, contrôlables et sanctionnables, la gouvernance fut l'objet de discussions intenses avec les représentants des opérateurs de la collecte et du traitement des déchets.

Les modalités d'articulation avec la filière emballages ont également fait l'objet de discussions avec Eco-Emballages, dans un contexte de révision du cahier des charges « emballages ». Les modalités d'apposition du marquage "Point Vert" pour les produits DDS doivent être précisées avec Eco-Emballages, propriétaire de la marque.

> Réglementation des teneurs en COV dans les peintures et vernis utilisés dans les bâtiments

2010 : deuxième phase de diminution importante des teneurs en COV dans les peintures et vernis à des fins décoratives, fonctionnelles ou de protection des bâtiments.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les producteurs n'ont plus le droit de fabriquer de produits non conformes aux teneurs limites européennes en Composés Organiques Volatils (COV). Pour les peintures et vernis intérieurs, on observe des diminutions de teneurs en COV allant de 30 à 92 % environ. Avec de telles restrictions, il ne sera plus possible, à terme, de trouver sur le marché des peintures et vernis intérieurs murs et plafonds à base de solvants.

La Commission européenne a débuté les travaux de révision de la directive de 2004. Toutefois, par manque de temps et de personnel, elle n'a pas encore proposé de projet formel de modification au Parlement Européen et au Conseil de l'Union européenne.

> Restrictions françaises de mise sur le marché des produits de décoration non conformes vis-à-vis de la réglementation européenne

Depuis le 1^{er} janvier 2010, de nouvelles restrictions françaises de mise sur le marché portant sur les produits **de décoration** sont entrées en vigueur. Bien que ces produits ne contiennent pas ou ne contiennent plus les substances mises en cause, la FIPEC a souhaité questionner la Commission européenne sur la conformité de ces restrictions nationales au regard de la réglementation européenne. Dans la réponse adressée à la FIPEC, la Commission a estimé que si des risques existent concernant les produits de décoration contenant certaines substances, les autorités françaises devraient agir dans le cadre du règlement européen REACH et non pas au niveau national. Les autorités ont été informées de ces conclusions. Toutefois, à ce jour, il n'a été apporté aucun changement. Ces restrictions sont entrées en vigueur et doivent être appliquées.

8 Ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010



P32



> Étiquetage en « émissions » des revêtements muraux et de sol, des peintures et vernis

Suite à la parution de la loi Grenelle 1, d'août 2009, les *revêtements muraux et de sol, les peintures et vernis* ont été les premiers à faire l'objet d'un projet de décret et d'arrêté relatif à l'étiquetage sur leurs émissions de polluants volatils.

Lors de la procédure européenne de notification, huit États membres et la Commission européenne (CE) se sont vivement opposés à ce futur étiquetage, celui-ci pouvant représenter une entrave à la libre circulation des marchandises. Les autorités françaises poursuivent cependant sa validation en vue de sa publication officielle. Ce projet a été confié au Conseil d'État, en charge d'en valider sa conformité au regard de la Loi française Grenelle 1.

En parallèle, la FIPEC s'est directement adressée à la CE pour qu'il soit confirmé que cet étiquetage est en phase avec les réglementations européennes déjà en vigueur. En effet, depuis de nombreuses années, les peintures et vernis visés sont soumis à un étiquetage d'indication de leurs dangers et à un étiquetage mentionnant leurs teneurs en COV. Tous ces étiquetages ne se recoupent-ils pas, avec comme principal inconvénient d'en diminuer leur lisibilité ?

La CE a pris acte de cette demande et a lancé une consultation interservices pour pouvoir y répondre.

Pour mémoire, l'étiquetage sur les émissions de polluants volatils aura pour but de renseigner le consommateur sur les caractéristiques en émissions des produits, à partir du 1^{er} janvier 2012 pour les produits mis sur le marché pour la première fois, et à partir du 1^{er} septembre 2013 pour les autres produits.

> Déclaration des impacts environnementaux des produits de décoration

L'une des principales mesures de la loi Grenelle 2 est d'encadrer la communication des revendications environnementales sur les produits. Dans cette optique, la DHUP⁹ rédige actuellement un projet de décret et d'arrêté relatif à la déclaration des impacts environnementaux des produits de construction et de décoration. La volonté des autorités est d'encadrer la communication concernant ces produits par une déclaration, et la mettre à disposition du public, au travers d'une base réglementaire. Depuis 2008, la FIPEC participe aux travaux de rédaction. Courant 2010, ces projets ont été mis à la disposition des différents ministères, pour validation. Les projets de décret et d'arrêté, une fois validés, seront ensuite soumis à une consultation européenne.

> Responsabilité Environnementale et Formaldéhyde

Un projet visant à établir des seuils d'émission en formaldéhyde à ne pas dépasser dans les établissements recevant du public a été proposé par le MEDDTL¹⁰. La FIPEC a souhaité proposer aux autorités des pistes d'amélioration : choix de valeurs-guide reconnues au niveau international, par l'OMS, référence à des méthodes de tests d'évaluation d'émission validés, définition de dispositions de surveillance, de contrôle et des mesures d'actions correctives en cas de dépassement des valeurs guide fixées. Pour l'instant, il n'a été fait aucun retour sur ces propositions.

9 DHUP : Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages

10 MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement



> FDES génériques

Face à l'accroissement des demandes de FDES* (démarche HQE*) par les prescripteurs et les clients, 25 sociétés adhérentes du SIPEV ont décidé d'unir leurs efforts et de s'engager dans une démarche de création de FDES Génériques Bâtiment.

Les travaux sur 29 catégories de produits ont ainsi été lancés et devraient aboutir en 2011.

Il est fort probable que les FDES se généralisent (Environnement, lois Grenelle, démarches volontaires, etc...). L'objectif est ainsi de sensibiliser les entreprises afin qu'elles se préparent à émettre elles-mêmes leurs propres fiches.

> Enduits de peinture

Deux projets ont vu leur concrétisation en 2010 :

1) La publication de la norme NF T 30-608 (Peintures et vernis - Enduits de peinture pour travaux intérieurs et/ou extérieurs)

2) La création et la mise en application du référentiel de certification de la marque NF ENVIRONNEMENT Enduits de peinture (NF 446) en date du 28 juin 2010.

Ce dernier travail est le fruit d'une étroite collaboration entre les adhérents du SIPEV, l'ADEME et AFNOR Certification. Il n'a pu voir le jour que grâce à l'implication volontariste des experts et des entreprises du secteur, toutes adhérentes du SIPEV.

> ITE

L'Isolation Thermique par l'Extérieur prend de plus en plus d'ampleur en France. La Commission ITE du SIPEV a donc poursuivi ses travaux tout au long de l'année, en collaborant notamment avec le SNMI (Syndicat national des Mortiers Industriels) afin d'établir conjointement les statistiques de la profession; et avec le G2M (Groupement du Mur Manteau) sur le plan technique (RT 2012; Bâtiments Basse Consommation; DTU; Formation – par exemple).

*FDES: Fiches de Déclarations Environnementales et Sanitaires

*HQE: Haute Qualité Environnementale

> Certaines usines peuvent voir leur classement ICPE modifié

En effet, le Règlement européen CLP est entré en vigueur avec son cortège de modifications de Classification/Étiquetage des substances. Il se peut que certaines des substances utilisées dans les usines soient impactées, notamment par la « sur-classification » en « Dangereux pour l'environnement »

Dans certains cas, il est donc possible que, sans rien changer à l'usine, sa classification ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) change, ou encore, qu'une usine non classée, le devienne.

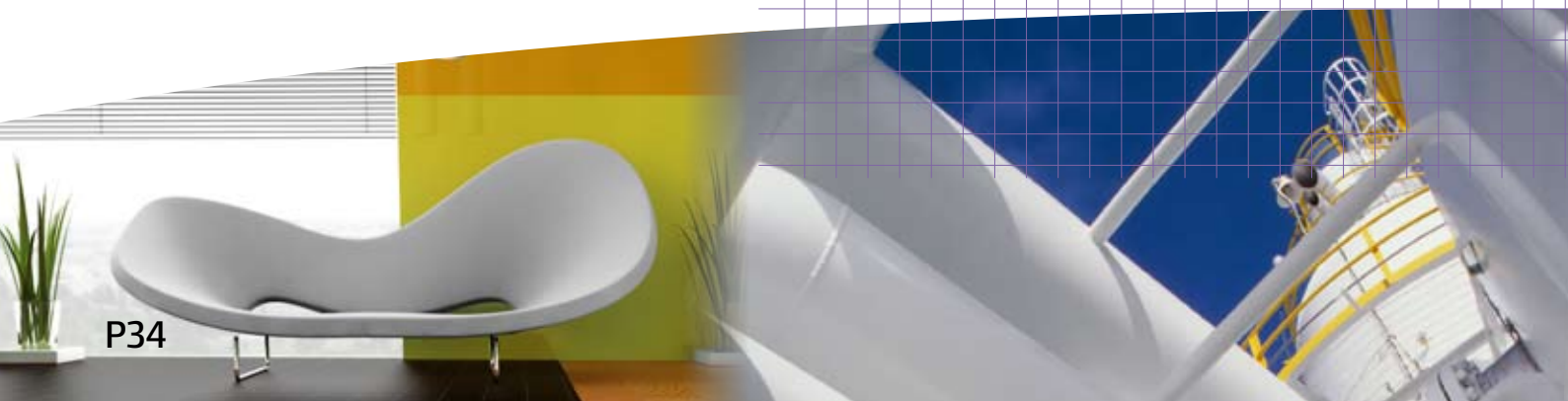
Il a donc été fortement recommandé à nos adhérents de vérifier l'impact du CLP sur l'éventuelle modification de classement des sites de production, et de contacter leurs fournisseurs de matières premières pour la mise à jour des FDS.

> Le « guide CMR – du repérage à la substitution » est paru

Fruit d'une étroite collaboration avec les institutions françaises (DGT; INRS et CNAM-TS), ce guide a vu le jour en octobre 2010.

Destiné à informer, accompagner et aider nos industriels, ce guide apparaît comme un outil indispensable à l'heure où nos entreprises doivent faire face à des contraintes réglementaires de plus en plus fortes.

Avec la publication de ce guide, le SIPEV propose une information synthétique et claire aidant à mieux appréhender les enjeux, à apprendre à repérer, évaluer et hiérarchiser le risque CMR. Il a été mis en ligne sur le site internet de la FIPEC (partie adhérent) et du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé.



> Création d'une formation sur le risque chimique en France

En partenariat avec l'UIC, l'UIMM, la DGT, la CNAMTS et l'INRS, la Fédération a créé un référentiel de formation au risque chimique. Deux formations tests en région ont été programmées en 2010. Ces formations, éligibles au titre de la FPC (formation professionnelle continue), seront généralisées l'an prochain.

Elles s'adressent aux chefs d'entreprises, aux référents risques chimiques des entreprises et aux opérateurs. La validation des compétences se fait conformément à la réglementation en vigueur, par une attestation de validation des acquis remise à chaque participant.

> Assurance maladie des travailleurs salariés

L'année 2010 se termine par un bilan complet de 2009 (la CNAM-TS travaille toujours, pour des raisons structurelles, sur l'année précédente et non l'année en cours).

Nos secteurs se situent parmi les « bons élèves » avec un indice de fréquence des AT (Accidents du Travail) de l'ordre de 28 (20,3 pour les adhérents de Coatings care – voir ci-dessous) en baisse régulière depuis 2002.

L'accidentologie pointe du doigt les accidents de manutention manuelle (40,1 % des accidents) puis ceux de plain-pied (22,9 %) suivis par les chutes de hauteur (7,7 %) et les outils portatifs (6,6 %).

Les accidents dus aux vapeurs, gaz, poussières etc... ne représentent « que » 0,4 %.

Cependant, face aux évolutions des dépenses (longues maladies, amiante etc...) le taux brut augmentera en 2011.

> COATINGS CARE®, l'indispensable évolution

Le programme de progrès de nos professions, Coatings Care®, reste très attractif pour nombre de pays (Brésil, Mexique, Japon, Chine). Il est cependant arrivé à maturité dans la plupart des pays européens qui l'ont adopté, telle la France.

La FIPEC a donc présenté auprès d'IPPIC (notre organisme mondial décideur en la matière), des pistes d'évolution : passer d'une démarche de « Guides de bonnes pratiques », à une démarche participative où les adhérents pourront faire valoir leurs points de vue sur les législations à venir, notamment par le biais de la normalisation.

> Les indicateurs de performance, une nécessité vis-à-vis des autorités compétentes

Initiés dans le cadre du programme de progrès Coatings Care®, les indicateurs de performance en débordent à présent le cadre, car ils nous sont précieux afin de dialoguer avec les autorités administratives de notre pays. Ils nous permettent d'illustrer les constants efforts réalisés vis-à-vis de la santé et de l'environnement. Dans le contexte législatif actuel, ils deviennent indispensables.

Ainsi, le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt pour l'ensemble des secteurs de la FIPEC reste très en deçà de celui de la chimie : 20,3 au lieu de 28,0. La productivité a augmenté en moyenne alors que la consommation en COV et donc les rejets dans l'air ont baissé, et que moins d'énergie fossile et moins d'énergie au total sont utilisées.

Produits et réglementation

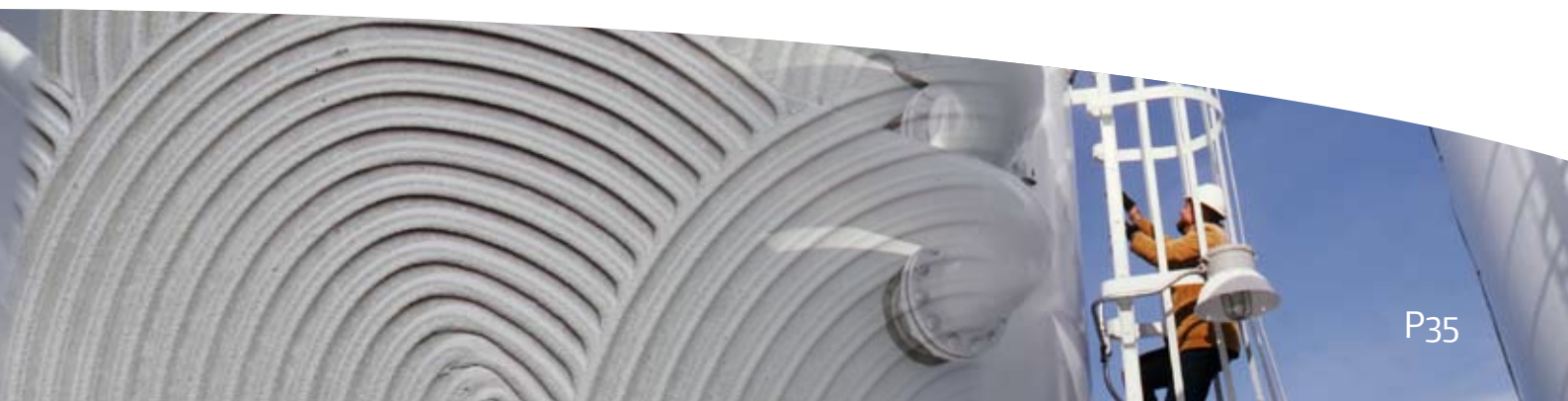
> Réglementation biocides

En juin 2010, la FIPEC organisait une réunion d'information dédiée à la réglementation relative aux produits biocides. Cette réunion avait pour but d'aider les adhérents à déterminer s'ils étaient concernés par cette réglementation, à quelles obligations ils devaient faire face et leur donner des conseils pratiques de mise en œuvre.

Le but principal de la réglementation biocides est de définir, à terme, une liste des substances qui seront autorisées à être utilisées dans des activités biocides. Il est à noter que, bien que ces substances soient soumises aux obligations de la réglementation biocides, elles peuvent également l'être vis-à-vis d'autres réglementations. Ce sera le cas des substances actives biocides dont les dossiers d'évaluation ne contiennent pas les informations requises pour la notification européenne des substances. Une notification distincte à l'inventaire des classifications et des étiquetages¹¹ devra alors être réalisée.

De plus, il est important de noter que les substances interdites d'utilisation comme biocide ne sont pas interdites pour toute utilisation. Elles peuvent continuer à être utilisées dans d'autres applications et se retrouvent alors dans le champ d'application du règlement REACH.

¹¹ Règlement « CLP », règlement (CE) n° 1272/2008 du 16 décembre 2008



> Restriction européenne d'utilisation du dichlorométhane dans les décapants

A partir du 6 décembre 2010, les nouveaux décapants de peinture contenant du dichlorométhane à une concentration supérieure ou égale à 0,1 %, en poids, ne doivent plus être mis sur le marché pour la première fois en vue de la vente au grand public ou aux professionnels.

Sont concernés les nouveaux décapants ainsi que les décapants existants, mis sur le marché par le fabricant.

Toutefois, cette restriction offre la possibilité aux États membres de mettre en place des dérogations pour des utilisations par des professionnels formés, sous certaines conditions. Ce ne sera pas le cas en France. La Direction Générale du Travail a, en effet, décidé de ne pas proposer cette alternative. Il sera donc interdit, en France, de mettre des décapants au dichlorométhane sur le marché à partir du 6 décembre 2011 et de les utiliser à partir du 6 juin 2012.

> Restrictions européennes d'utilisation et mise sous clé française de certains isocyanates

En France et en Allemagne, il existe une obligation de mise sous clé pour certains produits commercialisés dans ces pays. En France, cette mise sous clé a été introduite en 1988 dans le Code de la Santé Publique afin de ne pas permettre la mise en libre-service, dans les officines, des substances et mélanges dangereux autres que pharmaceutiques. Aujourd'hui, cette mise sous clé nationale semble représenter une non-conformité vis-à-vis du droit européen, avec l'entrée en vigueur du règlement REACH.

Le Diisocyanate de méthylènediphényle (MDI) et les mélanges qui en contiennent à plus de 1 % doivent être mis sous clé. Or, partout ailleurs en Europe (excepté l'Allemagne), le public peut avoir accès à ces produits en libre-service, à condition que l'emballage de ces produits contienne des gants et qu'il porte des mentions supplémentaires de prudence. En France, cette mise sur le marché en vente libre n'est pas autorisée.

La FIPEC a informé la Direction Générale de la Santé (DGS) des contraintes supplémentaires que cette mise sous clé nationale représente pour ses adhérents et le risque de disparition du marché de ces produits. Toutefois, la DGS n'envisage pas d'exemption. Il faudra attendre qu'un futur projet de décret vienne modifier le Code de la Santé Publique. Ce projet de décret devrait être soumis à consultation lors du premier trimestre 2011.

> REACH¹²

Avec la première échéance d'enregistrement du 1er décembre 2010, le risque de ruptures de fourniture des matières premières des entreprises de la FIPEC est devenu imminent. Même si les stocks de matières premières achetés avant le 1er décembre 2010 peuvent continuer à être utilisés et mis sur le marché alors qu'une substance constitutive n'a pas été enregistrée, les utilisateurs en aval ont rarement pu anticiper les arrêts d'approvisionnement. En outre, des enregistrements ne couvrant pas leurs utilisations ont parfois été réalisés. Les exemples se sont multipliés en cours d'année et se multiplieront encore au vu de l'étalement des enregistrements jusqu'en 2018. En terme de « bilan » de la première phase d'enregistrement, la FIPEC a donc publié un communiqué de presse en décembre¹³ pour alerter sur les zones d'ombres qui demeurent.

L'extension importante de la liste des substances préoccupantes identifiées dans la liste candidate, désormais au nombre de 46, a considérablement alourdi la procédure d'autorisation. Face à l'élargissement de cette liste, des matières premières qui ne contiennent pas de substances préoccupantes mais qui sont des produits de réaction de ces substances risquent de disparaître également.

Membre du comité de pilotage du plan de formation et d'accompagnement des entreprises lancé par l'UIC et le MEDDTL, la FIPEC a permis que des outils adaptés aux questions des utilisateurs en aval puissent également être développés, notamment en rapport avec les scénarios d'exposition et les FDS.

Le décret n° 2010-150 du 17 février 2010 définit désormais de nouvelles sanctions dans le cadre de la mise en œuvre de REACH. Notamment, une amende de 1 500 euros peut s'appliquer pour les distributeurs n'ayant pas transmis les informations sur les utilisations, et pour les utilisateurs en aval ne respectant pas les mesures de gestion des risques indiquées dans les FDS.

12 Règlement (CE) n° 1907/2006 du 18 décembre 2006

13 <http://www.commlc.com/fipec/fichiers/clc000098.pdf>



> REACH - FDS*

Le règlement portant modification des fiches de données de sécurité qui permet une évolution de ce document en phase avec le déploiement du règlement CLP, a été publié en mai 2010¹⁴.

Point central de la transmission d'informations dans l'application de REACH, la FDS est un élément essentiel du système de prévention des risques chimiques et de communication tout au long de la chaîne d'utilisation des mélanges fabriqués par les adhérents de la FIPEC. À partir de décembre 2010, en raison de nombreux changements réglementaires (REACH, CLP, ...), les FDS des mélanges vont subir d'importantes modifications dans leur format et leur contenu, et ce jusqu'en 2017. Ces fiches devront prendre en compte les enregistrements et les changements de formulation des mélanges en lien avec la mise en œuvre de REACH : les substances disponibles ou retirées du marché, les restrictions, les autorisations, les scénarii d'exposition (conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques) et les changements de classification des substances disponibles. Un manquement à la fourniture d'une FDS conforme à REACH peut désormais être sanctionné par une peine de trois mois d'emprisonnement et une amende de 20000 euros¹⁵.

Afin d'aider ses adhérents, CEPE a réactualisé ses guides.

Une note d'information FIPEC a également été rédigée, afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs sur l'importance que représente la FDS dans une entreprise, dans la prévention et la gestion de ses risques chimiques. Cette note donne également un décryptage vulgarisé de la FDS pour permettre à tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement (fabricants, distributeurs, utilisateurs, organismes de contrôle, médecine du travail,...) de pouvoir rapidement trouver l'information souhaitée.

¹⁴ Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010

¹⁵ Ordonnance n° 2010-1232 du 21 octobre 2010

*FDS : Fiche de Données de Sécurité

> Déclaration synapse¹⁶ : déclaration en ligne

Un nouvel outil de déclaration en ligne Déclaration-Synapse a été mis en service début janvier 2010. Cet outil permet dorénavant de faire une déclaration unique des produits soumis à déclaration (très toxique, toxique, corrosif et biocides) auprès de l'INRS. Les autorités et les centres antipoison ont un accès contrôlé et ciblé aux informations confidentielles.

> CLP* - classifications & étiquetages

Afin de préparer ses adhérents aux changements de classification et d'étiquetage de leurs matières premières et de leurs produits en application du règlement CLP, la FIPEC a mis en place une information continue sur les actualités et les guides CLP. En particulier, une réunion a été organisée avec le helpdesk le 5 octobre. Elle a permis d'aborder également l'articulation avec l'évolution des formats de FDS et la notification des classifications et étiquetages.

Les entreprises ont dû se familiariser avec la nouvelle procédure de notification qui s'applique plus largement que REACH, car aucun seuil de tonnage n'est prévu et le représentant exclusif sous REACH n'a pas d'existence réglementaire dans CLP. La FIPEC a pleinement joué son rôle de soutien des entreprises pour leur permettre d'identifier les substances à notifier et de se préparer à la 1^{re} échéance du 3 janvier 2011.

Les autorités françaises ont fixé des sanctions lourdes pour le contrôle de CLP dans l'Ordonnance n° 2010-1232 du 21 octobre, pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 75000 euros d'amende pour une classification, un étiquetage ou un emballage non-conformes à CLP. En outre, un manquement à l'obligation de notification peut être puni de trois mois d'emprisonnement et de 20000 euros d'amende.

> CLP : la France veut étendre la déclaration des mélanges à tous les mélanges dangereux

En août 2010, la France a notifié, au niveau européen, un projet de décret relatif à la toxicovigilance dans le but d'étendre le champ des déclarations obligatoires à pratiquement tous les mélanges dangereux. La France

¹⁶ www.declaration-synapse.fr

*CLP : Règlement (C E) n° 1272/2008 du 16 décembre 2008



propose ce projet en application du nouveau règlement CLP. Ce règlement laisse en effet la possibilité à chaque Etat membre de définir certaines modalités nationales, bien que ce règlement s'applique tel quel, dans toute la communauté européenne.

La FIPEC a alerté la DGS sur le fait que ces obligations vont impacter l'ensemble de ses entreprises formatrices alors qu'aucune étude d'impact coût-bénéfice ne vient justifier ces mesures supplémentaires. Dans un premier temps, il serait intéressant que la DGS réalise une évaluation des déclarations déjà obligatoires (très toxiques, toxiques, CMR et biocides), avant d'envisager la généralisation du processus déclaratif. Dans un deuxième temps, la France pourrait attendre que l'approche communautaire, prévue par ce règlement, se mette en place à échéance 2012. Ceci permettrait à l'ensemble des acteurs concernés de faire une déclaration unique européenne et éviterait une charge administrative considérable partout en Europe. Ce travail communautaire a d'ailleurs déjà commencé. Une première réunion de travail s'est tenue fin 2010, réunissant la Commission européenne, les autorités nationales et les centres antipoison des différents Etats membres.

> « Produits de construction » : colles utilisées dans les réseaux d'eau potable

Dans le cadre des procédures de reconnaissance mutuelle, les autorités françaises doivent progressivement abandonner leur système de reconnaissance nationale au profit de l'application de dispositions européennes¹⁷.

À cet effet, l'ANSES¹⁸, pour répondre à une saisine de la DGS, a publié des « Lignes directrices pour l'évaluation de l'innocuité sanitaire des adhésifs utilisés dans les installations de production, de distribution et de conditionnement d'eau destinée à la consommation humaine ».

Les autorités souhaitent faire réaliser des tests afin de valider ces lignes directrices et la pertinence des résultats obtenus. De leur côté, les adhérents AFICAM en font également une analyse afin de proposer des pistes d'amélioration à la DGS, si celles-ci s'avèrent nécessaires.

Normalisation

L'année 2010 a été une année décisive en termes de normalisation en prenant une place de plus en plus importante dans la législation française et européenne. Qualité de l'air intérieur (ISO 16000), affichage environnemental et FDES (NF P01 010), nanotechnologies (ISO TC 229), marchés militaires (CEN WS 10) en sont quelques exemples.

L'implication de plus en plus importante des institutionnels dans les groupes de travail (DGS, AFSSET, MINEFI,...) démontre l'intérêt d'être présent dans ces groupes afin d'apporter notre pierre à l'édifice qui se construirait autrement sans nous. N'oublions pas que les directives et règlements européens qui nous sont imposés font de plus en plus référence à des normes, et que certains marchés sont presque entièrement régis par elles.

Ainsi, certains pays ont bien compris l'intérêt de maîtriser les secteurs qu'ils jugent stratégiques : c'est le cas de la Chine qui a pris la présidence de l'ISO TC 229 (Nanotechnologies) et de l'Allemagne qui tente d'accéder à l'ISO TC 35 (Peintures et Vernis - Monde) afin d'imposer sa vision du marché de l'anticorrosion, et au sein du CEN TC 139 (Peintures et Vernis - Europe) pour ce qui concerne le bâtiment.

Votre Fédération participe ainsi, avec l'aide indispensable des experts des entreprises, à près de 20 commissions, qu'elles soient françaises (AFNOR), européennes (CEN), ou mondiales (ISO).

Autre apport de cette année 2010 : la mise en application du décret n° 2009-697 qui permet aux petites et moyennes entreprises de moins de 250 salariés (ne dépendant pas à plus de 25 % d'un groupe de plus de 250 salariés), de participer gratuitement à toutes les commissions de normalisation de l'AFNOR, et donc aussi du CEN et de l'ISO. Ainsi, une société adhérente de la FIPEC qui se trouve dans ce cas, peut faire intervenir gratuitement jusqu'à 3 experts de sa société dans une même commission.

¹⁷ Dispositions européennes avec application de la norme NF EN 12873 (parties I à IV) : norme d'évaluation de l'influence de la migration de certains matériaux sur l'eau des matériaux destinés à entrer en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine

¹⁸ ANSES : Agence de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail



Enfin, ce même décret a clarifié le statut Volontaire/Obligatoire des normes qui sont des documents d'application volontaire, sauf si elles sont rendues d'application obligatoire par arrêté signé du ministre chargé de l'industrie et du ou des ministres intéressés.

Dans ce cas, ces normes sont consultables gratuitement sur le site internet de l'AFNOR.

Quelques points clefs de nos actions : Publication de la norme NF T 30-608 sur les enduits de peinture, modifications de la NF T 36-005 (caractérisation des produits de peinture), mise en révision de normes ISO 4618 (Peintures en vernis – Termes et définitions), révision de l'EN 13438 (Peinture poudre sur galvanisation), examen et préparation des échantillons (NF EN ISO 1513), et la liste serait longue car nous avons en 2010, participé à la publication de 22 normes dont 2 Françaises, 9 Européennes et 11 mondiales.

Le dépôt de deux projets de normes fin décembre 2010, concernant la qualification et la certification des applicateurs de revêtements anticorrosion (conjointement avec l'ACQPA et le GEPI), devrait élargir encore plus le champ d'action de la FIPEC en 2011.

Anticorrosion et certification

> Vers une sectorisation des référentiels de certification des produits

Après 15 ans d'existence, les référentiels de certification de l'ACQPA n'ont pratiquement pas bougé. Mais les techniques d'application et de fabrication, les produits et les réglementations, ont évolué. Les marchés se sont internationalisés, les entreprises aussi.

Le Groupement Anticorrosion/Marine du SIPEV, a donc initié la sectorisation des référentiels (Terre/Marine/Off-shore) ainsi que l'harmonisation via des normes uniquement internationales (ISO).

> La certification des personnels progresse

L'année 2010 a vu « passer » le 3000^e opérateur certifié en revêtements anticorrosion, pour un total de 3 386 à fin 2010.

Une norme française sur la certification de ces opérateurs a été créée au sein de la filière Anticorrosion et mise en enquête par l'AFNOR. Elle devrait faire l'objet d'une publication l'an prochain.

> La soféisation®

Il a été souhaité que la Soféisation® entre dans le circuit de la certification. Cette technique consiste à « peindre » la surface enrouillée avec deux couches de produits très fluides et mouillants afin de s'abstraire du sablage.

Les premiers essais en laboratoire ont montré que la technique ne peut en aucun cas s'appliquer au neuvage et reste limitée à la maintenance de structure non mécaniquement sollicitée.

Avant toute décision, il est indispensable d'obtenir plus de renseignements sur le mode d'action de cette Soféisation®, son mode de qualification et l'état des surfaces compatibles.

Enfin et surtout, il faut des expériences tirées du terrain et non du seul laboratoire (simple piquage en laboratoire alors que sur le terrain nous faisons face à des chancres, restes de peinture, points triples, arrêtes, boulons etc...). Nul doute que 2011 sera une année décisive en ce domaine.

Contact alimentaire

> La réglementation

Un règlement-cadre, publié par l'Union européenne en 2004¹⁹, fixe les exigences générales applicables à tous les matériaux. Ce règlement oblige notamment la transmission d'information tout au long de la chaîne, afin que le fabricant de l'emballage final conditionné puisse en certifier la conformité. À ce titre, les fabricants de revêtements, d'encres d'imprimerie ou de colles et adhésifs sont concernés. Des modèles de déclaration de composition ont été définis. Les informations transmises permettent aux acteurs successifs de disposer des informations dont ils ont besoin pour remplir leurs obligations.

> Ses évolutions

Un projet de règlement « Plastiques » est actuellement en discussion. Ce futur règlement viendra, à terme, remplacer la directive « Plastiques »²⁰ actuelle et ses nombreuses modifications. Sa parution est attendue pour début 2011.

¹⁹ Règlement (CE) n° 1935/2004 du 27 octobre 2004 (JOUE L 338 du 13.11.2004)

²⁰ Directive 2002/72/CE modifiée, du 6 août 2002



> Fiche « Encres, revêtements et vernis pour impression de la partie extérieure des matériaux »

En 2010, une fiche « Encres, revêtements et vernis pour impression de la partie extérieure des matériaux » a été mise en ligne sur le site de la DGCCRF²¹/section « matériaux au contact ». Cette fiche reprend de nombreuses orientations des guides élaborés au niveau européen par EuPIA²². Cette fiche présente le contexte réglementaire, les limites d'acceptabilité, les critères selon lesquels les matières premières constitutives sont choisies ou exclues. À cet effet, il est possible d'utiliser des matières colorantes non listées à condition que celles-ci aient fait l'objet d'une évaluation de risque, qu'elles respectent les critères d'exclusion et les critères de pureté de la brochure 1 227.

Cette fiche s'adresse à l'ensemble des acteurs, que ce soient les utilisateurs, les laboratoires d'analyses ou les organismes de contrôle.

> Contact alimentaire en Suisse (hors Europe)

En Suisse, depuis le 1^{er} avril 2010, l'article 26 g de l'ordonnance Suisse du 23 novembre 2005²³ fixe l'obligation pour les encres pour emballages d'être fabriquées avec seulement des substances listées.

Ce texte de loi assez complexe pouvant être sujet à des interprétations erronées, EuPIA²⁴ a établi un guide afin de faire face aux questions les plus fréquemment posées.

De plus, les listes comportant des omissions ou des erreurs, l'Office Fédéral de la Santé Publique Suisse (OFSP) a décidé d'en faire une révision. À cet effet, un Questions-Réponses conjoint EuPIA-OFSP a été réalisé et porte sur l'évaluation des substances et les limites de détection.

> Simulation de la migration des colles et adhésifs dans les matériaux au contact alimentaire : fin du programme de recherche Migresives

Le programme de recherche européen MIGRESIVES s'est terminé en avril, après plus de trois ans de collaboration entre différents partenaires industriels, des laboratoires d'analyses et la Commission européenne. L'intention du projet Migresives était de développer un concept pragmatique, basé sur des tests scientifiques pour assurer la sécurité d'utilisation des adhésifs dans les matériaux au contact des aliments. Au sein du projet, des outils et des paramètres ont été développés afin d'estimer le transfert des constituants des adhésifs vers l'aliment par la modélisation mathématique ainsi que par les méthodes analytiques appropriées. Il a pu être démontré que la modélisation de la migration est applicable à ces matériaux. Tous ces outils sont intégrés dans un concept d'évaluation de la conformité, incluant des guides et des modules de formation. Ce concept pourra s'intégrer dans les systèmes d'assurance qualité interne et des systèmes de contrôles de conformité des emballages de denrées alimentaires.

L'AFICAM était l'un des partenaires de ce projet, en charge d'organiser les formations des entreprises sur le contact alimentaire et plus particulièrement sur ce projet. Elle s'est associée avec ITECH Entreprises afin de proposer des moyens adaptés telle qu'une salle informatique.

Après validation par la Commission européenne de ce programme et des outils développés, l'ensemble des documents, guides, présentations, seront mis à disposition du public sur le site Migresives (www.migresives.com).

Pascale Blanchon / Philippe Brunet
Nadège Gauvin / Claudie Mathieu

21 DGCCRF : http://www.dgccrf.bercy.gouv.fr/securite/produits_alimentaires/materiaux_contact/index.htm

22 EuPIA : European Printing Ink Association - http://www.eupia.org/EPUB/easnet.dll/ExecReq/Page?eas:template_im=10008E&eas:dat_im=05048E

23 Lettre d'information FOPH N° 153 <http://www.bag.admin.ch/themen/lebensmittel/04867/10015/index.html?lang=fr> / version EN <http://www.bag.admin.ch/themen/lebensmittel/04867/10015/index.html?lang=en>

24 http://www.eupia.org/EPUB/easnet.dll/ExecReq/Page?eas:template_im=10008E&eas:dat_im=05048E

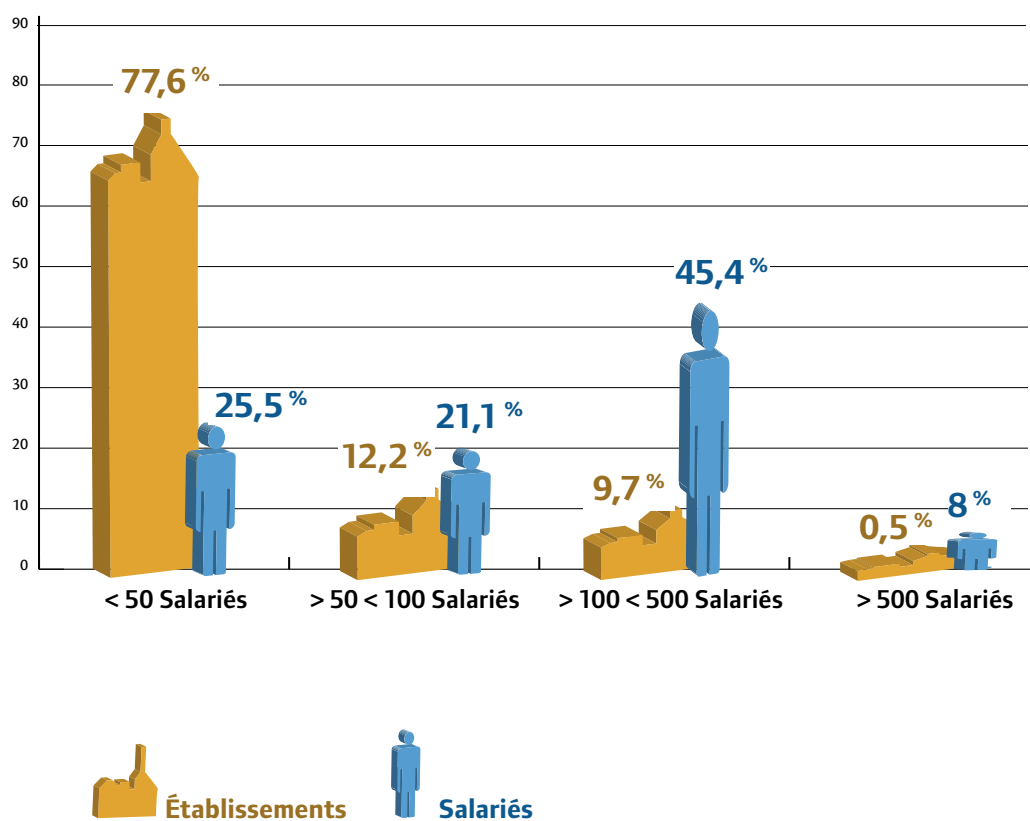


■ Statistiques 2010



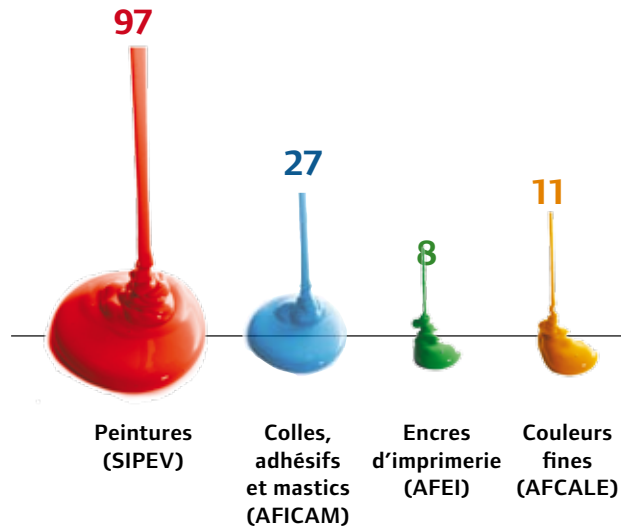
Répartition des Entreprises et des Salariés

(Source : Pôle Emploi - Année de référence 2009)

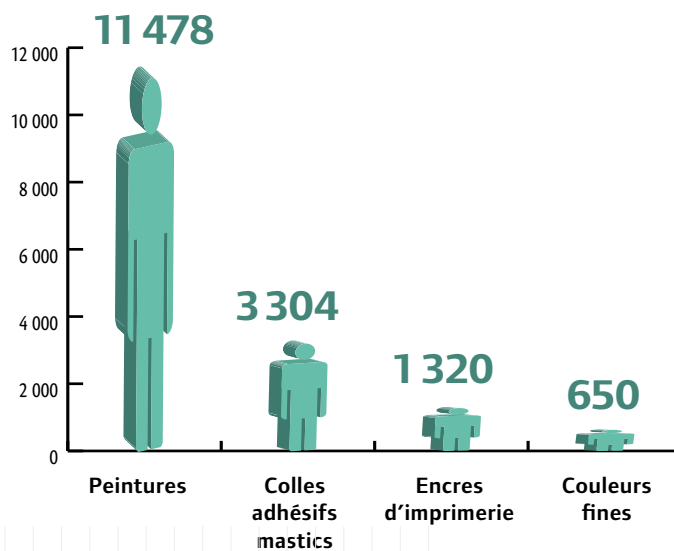


Nombre de Groupes et Sociétés affiliés: 143

(Source: FIPEC)

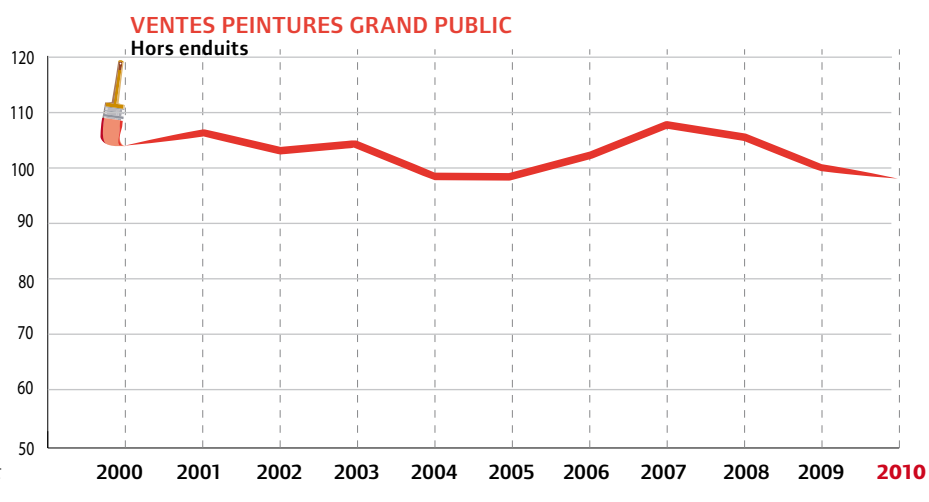
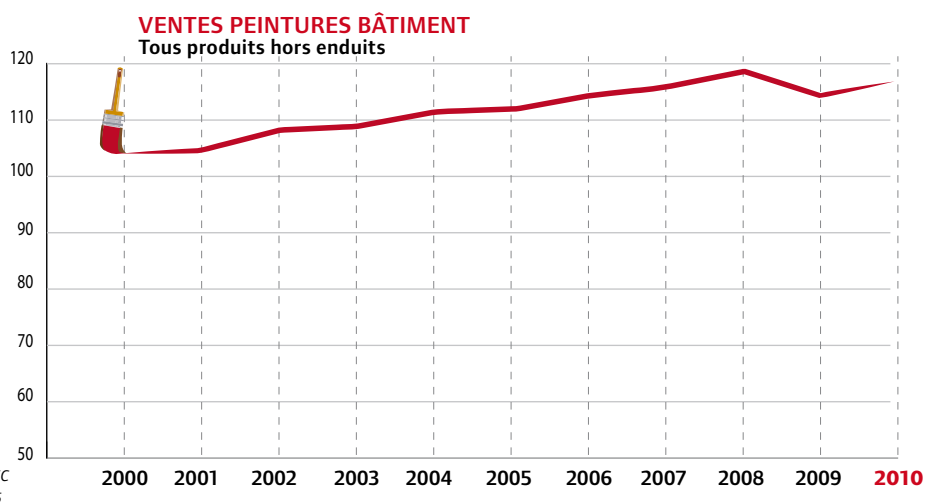
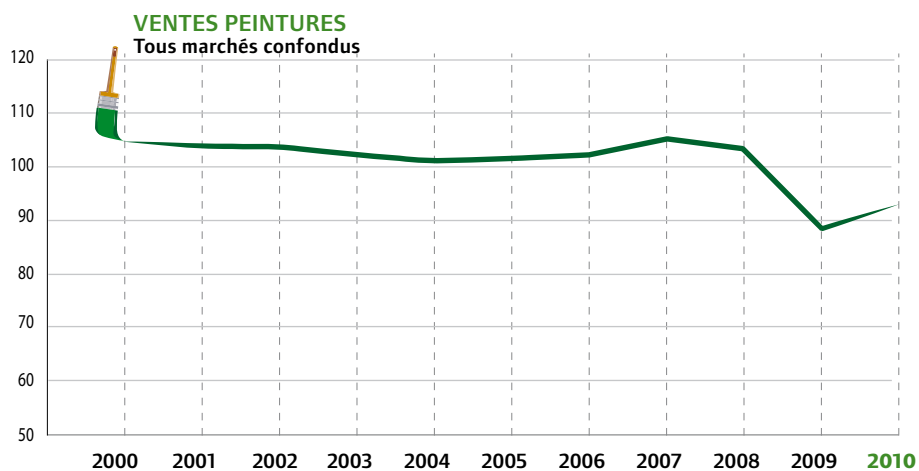
**Effectifs par secteur d'activité (estimation): 16 752**

(Source: Pôle Emploi/FIPEC - Année de référence 2009)





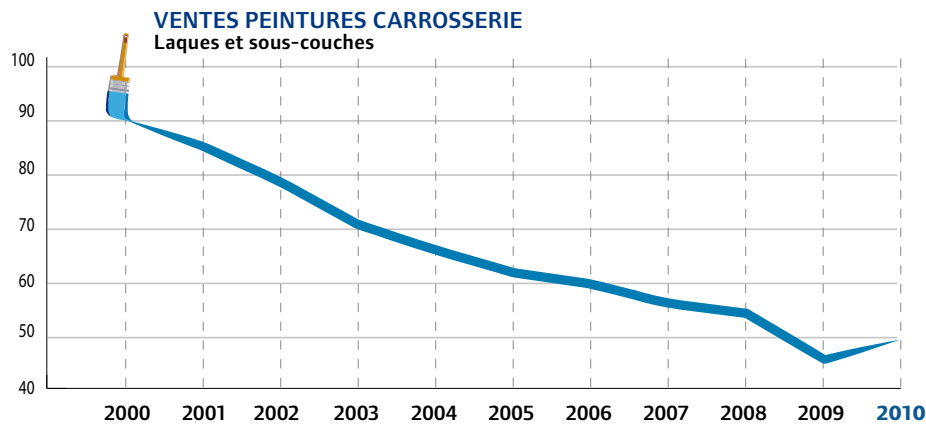
VENTES EN FRANCE (HORS EXPORTATIONS) Évolution des ventes de peintures par marché en volume



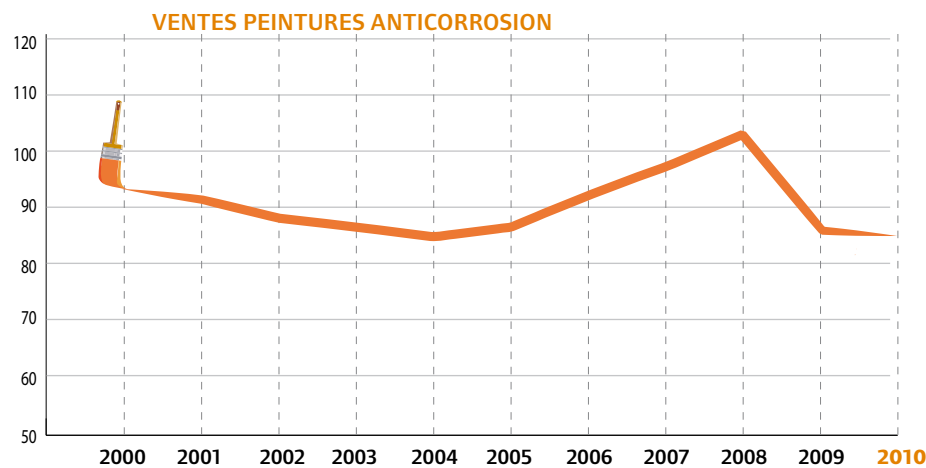


VENTES EN FRANCE (HORS EXPORTATIONS)

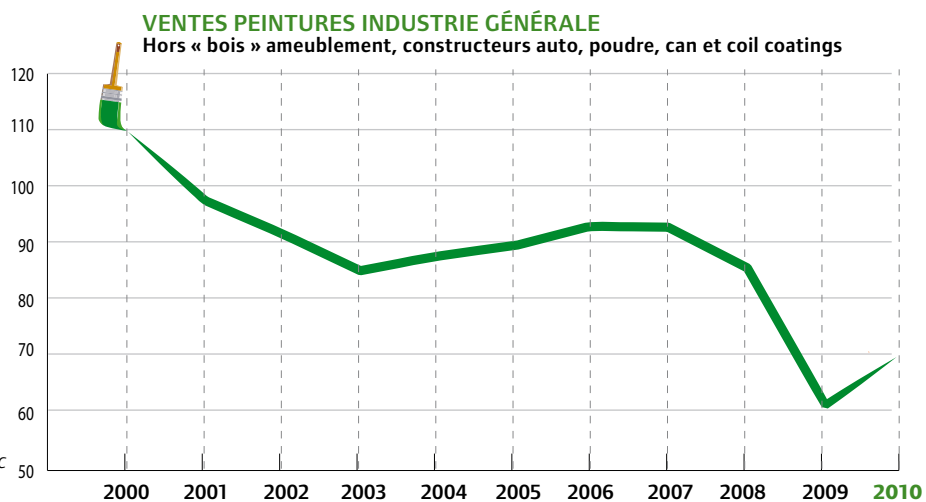
Évolution des ventes de peintures par marché en volume



Source : Estimation FIPEC
Base 100 au 31/12/95



Source : Conjoncture mensuelle de la FIPEC
Base 100 au 31/12/95



Source : Estimation FIPEC
Base 100 au 31/12/95

VARIATION annuelle des ventes peintures

En pourcentage

Années N/N-1	00/99	01/00	02/01	03/02	04/03	05/04	06/05	07/06	08/07	09/08	10/09
Anticorrosion	5,1	-3,0	-3,2	-0,6	-2,6	2,7	5,4	5,9	4,6	-15,7	-0,6
Bâtiment*	6,9	2,5	1,8	0,4	2,8	0	1,3	2,6	1,6	-3,7	+3
Grand Public	1,2	2,5	-3,5	2,0	-5,3	-0,3	3,8	5,9	-2,3	-6,2	-1,6
Carrosserie	-0,2	-5,6	-6,3	-10	-7	-6	-5	-2	-5	-15	+5
Industrie	4,1	-11	-	-	-	-	-	-	-	-	-
> Liquides	4,1	-1,1	-6	-7	3	2	3	0	-7	-30	+15
> Poudres	5,9	0,7	1,7	0	4,2	0,3	3,7	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.

Total marché intérieur	+3,2	-0,4	-3	-3,1	-0,4	+0,2	+2	+2,4	-1,6	-14	+4,1
-------------------------------	-------------	-------------	-----------	-------------	-------------	-------------	-----------	-------------	-------------	------------	-------------

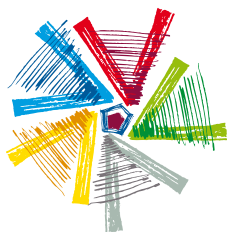
Source : Panell FIPEC



* Hors enduits

Remarque: L'évolution des marchés peintures liquides industrie et carrosserie est une estimation FIPEC.

La FIPEC a décidé de ne pas publier les statistiques de l'INSEE dans ce rapport. En effet, l'enquête annuelle de branche n'existe plus en tant que telle, la dernière édition concernant l'année 2007; les modifications intervenues dans le périmètre, le mode d'interrogation et les méthodes de traitement de l'enquête ne permettent plus un comparatif pertinent par rapport aux années précédentes. Les éléments de l'INSEE sont accessibles avec le lien : http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=eap_2008



fipec

**Fédération des Industries des Peintures,
Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs**

42, avenue Marceau • 75008 PARIS

Tél. : 01 53 23 00 00

Fax : 01 47 23 86 77

www.fipec.org